

Pierre Jacquemot

3^e édition



Le dictionnaire encyclopédique du développement durable

Maquette couverture et intérieur: Isabelle Mouton.
Crédit photo couverture: ©Adobe Stock

Retrouvez nos ouvrages sur
www.scienceshumaines.com
www.editions.scienceshumaines.com

Diffusion et Distribution: Interforum

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement, par photocopie ou tout autre moyen, le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français du droit de copie.

© Sciences Humaines Éditions, 2021

38, rue Rantheaume

BP 256, 89004 Auxerre Cedex

Tél.: 03 86 72 07 00/Fax: 03 86 52 53 26

ISBN = 9782361066857

LE DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pierre Jacquemot

La Petite Bibliothèque de Sciences Humaines

Une collection créée par Véronique Bedin



AVANT-PROPOS

Des progrès considérables ont été réalisés lors des dernières décennies en matière de lutte contre la misère, plaçant l'humanité à l'aube de possibilités nouvelles. Les niveaux de vie ont connu une amélioration significative dans un nombre croissant de pays. À cela s'ajoute une tendance vers l'égalité des genres et une plus grande tolérance et acceptation de la diversité ethnique, culturelle, religieuse et des orientations sexuelles. La préoccupation environnementale a gagné sa place, tant les politiques des gouvernements que dans les comportements individuels. Aucune de ces évolutions n'est linéaire ou automatique, des tensions et des retours en arrière existent, mais sur le long terme la tendance a été vers plus de prospérité.

Mais pas partout. Loin de là ! Certains territoires du monde restent encore à l'écart de ces tendances. Minés par la pauvreté et l'instabilité, ils n'enregistrent aucune forme de progrès et sont souvent le théâtre de violences. Dans nombre d'entre eux, la concentration de la richesse et du pouvoir atteint des niveaux insoutenables.

S'est construit un monde où les grands sont trop grands pour faire faillite et les petits trop petits pour avoir la moindre importance. Et la vulnérabilité du système-monde est extrême face aux divers risques systémiques.

L'année 2020 restera comme l'une des pires de l'histoire du capitalisme contemporain. Quatre millions d'humains furent confinés en même temps par la Grande dépression du ^{xxi}^e siècle. Avant d'autres ? Une accumulation de menaces,

comme celle de la pandémie sanitaire de la Covid-19, accompagnant un mouvement de dérèglement du climat, peut faire craindre le pire.

L'environnement reste en grande tension. L'expansion de l'habitat humain, la prédation des ressources, la pollution et les émissions de gaz à effet de serre conduisent à des situations critiques dont les signes avant-coureurs sont déjà tangibles. L'insuffisance et le retard de l'action collective sont tels que l'objectif d'un monde rêvé « bien en dessous » de 2 °C n'est plus crédible six ans après l'Accord de Paris qui fit naître tant d'espoirs. La trajectoire empruntée est celle d'un monde à plus de 3 °C et rien à ce jour ne contrarie cette perspective.

Du coup, beaucoup de conceptions associées au développement sont battues en brèche. Sans une transition d'urgence vers un modèle de développement à la fois plus inclusif et durable, les risques de confrontations, d'effondrement et de chaos sont réels.

Il nous faut donc revenir sur terre. Heureusement la conscience écologique progresse et s'invite désormais dans les programmes politiques. Plutôt qu'un mouvement monolithique, des coalitions (mouvements politiques, dirigeants d'entreprise innovants, philanthropes, associations et ONG, collectifs de travailleurs, minorités agissantes, militants et lanceurs d'alerte) se forment pour défendre des causes particulières de manière décentralisée et souplement coordonnée.

La prise de conscience que le changement climatique est en cours signifie qu'il serait moralement inacceptable et économiquement suicidaire de ne pas aligner les politiques sur l'objectif « net zéro émission » d'ici 2050, et si possible avant. Et on assiste à une écologisation des politiques et des pratiques, contrainte ou volontaire, avec des objectifs associés à une demande de produits plus respectueux de l'environnement de la part des consommateurs.

Les modalités particulières de la transformation structurelle sont largement à inventer, mais rien n'empêche de penser que les mutations en cours, pleines de sens, déboucheront sur l'émergence d'un modèle assis sur des fondements plus solides que les actuels.

Le monde est donc à la croisée des chemins pour se réinventer et faire le choix d'un monde en commun. Ce choix pourrait s'illustrer par une démarche volontariste sur plusieurs plans. En voici trois : 1. placer la réduction des inégalités au cœur de toutes les politiques publiques tout en déployant une approche de transition juste où les enjeux écologiques au sens large et ceux de justice sociale sont systématiquement combinés ; 2. opérer une réforme du système multilatéral actuel, qui reflète bien plus l'équilibre des pouvoirs de l'après-guerre et de l'époque coloniale que la réalité du monde contemporain ; 3. assurer le respect, la promotion et la préservation en tous lieux et en toutes circonstances des Droits de la personne et de l'État de droit.

Ce livre propose une entrée en matière sur ces « questions socialement vives ». Il fait le choix de la pluridisciplinarité, du dialogue entre différentes catégories de savoirs. Il s'appuie sur des travaux récents, académiques et de terrain. Il propose des outils pour la connaissance comme pour l'aide à la décision. Chaque entrée se signale par un effort de clarté dans la définition, sans exclure, lorsque cela s'impose, la pluralité des points de vue. Le parti pris est celui de la francophonie, dans les références, mais aussi dans les termes, même si certains sont encore réticents à la traduction (*dumping*, *reporting*, *washing*) ou moins rebelles (« mégadonnées » pour *big data*, « capacitation » pour *empowerment*, « jeune pousse » pour *start-up*). Dans le texte, les mots en italique signalent des renvois à d'autres entrées.

La bibliographie emprunte à de nombreuses sources. Une sélection d'ouvrages est proposée en fin de livre, mais elle n'épuise pas, loin de là, le sujet. Une mention particulière est accordée aux publications en langue française : *Alternatives économiques*, *Développement durable et territoire*, *Études et savoirs sur le développement* de l'AFD, *Futuribles*, *Hérodote*, *Management international*, *Mondes en développement*, *Notes brèves* de la FERDI, *Perspective* du CIRAD, *Policy Briefs et Working Papers* de l'IDDRI, *Policy Brief* du Policy center for the New South, *Problèmes économiques*, *Revue canadienne d'études du développement*, *Revue d'économie du développement*, *Revue internationale des études du développement*, *Sciences au Sud* de l'IRD, *Sciences humaines*, *The Conversation*, *VertigO*, toutes d'une précieuse utilité. Les sources des statistiques citées sont majoritairement celles des organismes des Nations unies (CNUCED, FAO, FNUAP, PAM, PNUD, ONU-Habitat, PNUE), de l'OCDE et de la Banque mondiale. Les schémas dont la source n'est pas indiquée sont de l'auteur. Les sites Internet cités en fin d'ouvrage n'attendent que d'être dévidés comme une pelote de laine pour aller plus loin dans la connaissance indispensable à l'action.

Enfin, ce livre doit beaucoup à son origine à l'équipe du Gret-Professionnels du développement solidaire qui m'a apporté son expertise et fait partager son enthousiasme dans la quête d'une justice sociale et environnementale.

Pierre Jacquemot

ACCAPAREMENT DES MERS

Notion provenant du monde de la pêche et visant à dénoncer les processus qui affectent péjorativement les communautés humaines dont l'identité culturelle, le mode de vie et les ressources dépendent étroitement de la pêche artisanale et des activités associées. L'accaparement emprunte des modalités variées: gouvernance inadaptée, mauvaise gestion des ressources halieutiques, exclusion d'aires de pêche sans consultation, installations en mer entrant en concurrence avec les activités de pêche ou toutes activités conduisant à l'exclusion des pêcheurs artisanaux de l'accès aux ressources et aux marchés économiques.

ACCAPAREMENT DE TERRES

Land grabbing en anglais. La terre est un actif stratégique très convoité.

Les grandes opérations d'achat de terres et de concentration foncière s'étendent à tous les continents. Plus de 1 000 opérations portant sur 40 millions d'hectares (soit plus que la surface agricole utile de la France) étaient concernées en 2020 (source: Land Matrix Partnership). Elle parait difficile à obtenir et il y a une différence, de l'ordre de 3 à 1, entre les projets annoncés et les mises en valeur effectives.

Pour la majorité des transactions, les acquéreurs de terres sont des macro-acteurs américains, asiatiques, saoudiens, européens, maghrébins. Privés à 90 % ou étatiques pour le reste. Ils se classent en trois groupes: les *fonds souverains* et les *fonds de pension*, les agro-industries et les États cherchant à sécuriser leurs approvisionnements alimentaires et en *biocarburants*.

La **Déclaration de Tirana** de 2011 a été adoptée lors de la conférence internationale intitulée *Sécuriser l'accès aux terres en période de concurrence intensive des ressources naturelles*. Les terres et autres ressources naturelles sont rares et menacées et cette situation interpelle tous les acteurs à promouvoir activement une gouvernance des terres favorable aux pauvres, centrée sur l'homme et respectueuse de l'environnement. Elle dénonce la pratique croissante de l'accaparement des terres qu'elle définit comme des acquisitions ou des concessions :

- qui présentent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes ;
- qui sont contraires aux droits de l'homme, et en particulier aux droits des femmes à un traitement équitable ;
- qui ne reposent pas sur le consentement préalable donné librement et en connaissance de cause des usagers concernés ;
- qui ne reposent pas sur une évaluation minutieuse ou ne tiennent pas compte des impacts sociaux, économiques et environnementaux (y compris sur les aspects du genre) ;
- qui ne font pas l'objet de procédures transparentes définissant des engagements clairs et contraignants en ce qui concerne les activités, l'emploi et le partage des bénéfices ;
- qui ne reposent pas sur une planification démocratique efficace, une supervision indépendante et une participation significative.

J. H.

Les entreprises et les élites locales dans les pays d'accueil sont aussi de plus en plus engagées dans des opérations stimulées par une forte demande.

Les transactions visent les meilleures terres ayant de fortes potentialités agricoles et disposant de ressources en eau. Une partie des terres est destinée à la production de *biocarburants* (principalement à partir du jatropha et de la canne à sucre). Une autre partie concerne des denrées alimentaires et le reste porte sur des cultures pour l'industrie (hévéa, huile de palme, fleurs coupées) ou l'alimentation animale.

L'ampleur des appropriations foncières à grande échelle trouve un écho considérable auprès des médias comme des organisations de la société civile. La controverse est intense depuis la fin des années 2000.

– D'un côté, sont mis en avant les apports de capitaux, de technologies et de management au profit de systèmes agricoles en quête de financement, sans compter la création d'emplois et la réalisation d'infrastructures d'approvisionnement en eau et en transport. Prenant argument de l'indispensable modernisation de leur agriculture, les États d'accueil offrent d'ailleurs de plus en plus de facilités, avec la création d'agences de promotion spécialisées, l'adoption d'un cadre juridique très incitatif (simplification d'accès au foncier, octroi d'avantages fiscaux) et des baux à très long terme (20, 30 voire 90 ans) à des conditions avantageuses.

– D'un autre côté, sont placées en exergue la compétition inégale qu'exerce une agriculture capitaliste à l'encontre de l'*agriculture vivrière* familiale, les spoliations foncières (*land grabbing*) irrespectueuses des droits d'usage coutumiers et les menaces qui pèsent sur la *sécurité alimentaire*. Les transactions foncières négociées directement auprès des gouvernements révèlent des défaillances institutionnelles quant à la protection des utilisateurs traditionnels et

une certaine opacité dans les conditions de passation des contrats qui sont souvent assortis de droits privilégiés d'accès à l'eau, souvent gratuitement et sans restriction, sans des analyses d'impact environnemental préalables.

Les détracteurs, parmi lesquels l'Oakland Institute, Grain, l'IFRI et OXFAM, insistent particulièrement sur les risques induits avec le bouleversement des conditions de vie et de travail des petits producteurs ruraux, soit évincés, soit transformés en quasi-salariés sur leur propre parcelle.

Les appels à la responsabilité des entreprises se multiplient depuis plusieurs années. En France, le Comité technique « Foncier & Développement » (CTFD) exerce une veille et est devenu une efficace force de propositions. Autour de deux questions : celle de la reconnaissance et la protection des droits d'usage de la terre et des ressources naturelles et celle des conditions de la négociation des contrats (transparence, participation à leur définition par les titulaires de droits coutumiers et effectivité des règles). Pour éviter les projets à visée spéculative, il convient d'établir un cadre permettant de négocier des contrats avec des engagements précis, complets, à force contraignante, avec des retombées économiques pour le territoire et les populations locales, ainsi que des possibilités de sortie ou renégociation en cas de non-respect des engagements par les entreprises.

La nécessité d'avancer vers des mesures contraignantes est le plus souvent proclamée. L'adoption par la FAO en mai 2012 des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, applicables aux pêches, aux terres et aux forêts permet de disposer d'un cadre de référence. Des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires ont aussi été adoptés en octobre 2014 par les membres du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).

ACCAPAREMENT VERT

Certaines acquisitions foncières sont justifiées par des raisons environnementales comme la *séquestration du carbone* pour éviter son accumulation dans l'atmosphère ou la protection des écosystèmes uniques. L'écotourisme est une motivation comme aussi la préservation des espèces menacées et des paysages sauvages dans des *aires protégées*. On estime à environ à un tiers des terres de la Tanzanie qui sont touchées par une forme ou une autre de protection de la faune sauvage, une tendance qui s'est imposée dans les années 1990. La Papouasie-Nouvelle Guinée est un pays qui est particulièrement concerné par la spéculation forestière pour le *marché carbone*. Ces opérations compliquent en fait la question foncière en mettant en exergue l'argument de la protection de l'environnement avant celle des usages communautaires. Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), moins d'un quart des parcs nationaux dans le monde sont soumis à une forme quelconque de gestion communautaire. Sur ce point, on observe en pratique que les transactions foncières à des fins écologiques, sans la participation des populations concernées et sans le respect des Directives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers élaborées par la FAO, ne comptent que très peu de réussites.

ACCORD-CADRE INTERNATIONAL

Les accords-cadres internationaux (ACI) entre d'un côté les grandes entreprises et de l'autre les fédérations syndicales internationales se généralisent. La négociation est engagée sur une base volontaire et les engagements ne sont pas juridiquement contraignants. Le premier ACI a été signé par la société agroalimentaire Danone en 1988, puis par la chaîne hôtelière Accor en 1995. Ce n'est qu'en 2000 que le nombre d'accords signés chaque année s'est

accélééré pour atteindre le chiffre de 250 en 2016 pour plus d'une centaine d'entreprises et 10 millions de salariés (source Fondation de Dublin). Ils émanent quasi exclusivement d'entreprises européennes. Huit Fédérations syndicales internationales sont engagées dans ce processus (transport, agroalimentaire, bâtiment). Les ACI portent en majorité sur les droits sociaux fondamentaux. La Déclaration tripartite de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les entreprises multinationales et la politique sociale sert de texte de référence. Mais certains ACI traitent d'autres questions, telles que la santé et la sécurité, les conditions d'emploi, voire dans quelques cas la gestion des restructurations industrielles. Les engagements souscrits par un certain nombre d'ACI sont également destinés aux sous-traitants et fournisseurs. La plupart mettent en place une structure paritaire entre direction et représentants des salariés pour suivre l'application de l'accord. De nouveaux ACI sont conclus avec des contenus de plus en plus riches, intégrant un certain nombre de principes fondamentaux, dont des critères en matière de *droits humains* avec une portée de plus en plus précise. Pour certains analystes, ils peuvent être considérés comme le début d'une négociation sociale transnationale et préfigurent une source additionnelle de droit pour les travailleurs. Pour les plus optimistes, ils pourraient présager la manière avec laquelle groupes internationaux et organisations représentatives de salariés pourraient combiner le respect du droit et son adaptation à la complexité de leurs *chaînes de valeurs*.

ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

Un accord de libre-échange (*free trade agreement* en anglais) est destiné dans son principe à développer le commerce entre deux entités, visant ainsi une baisse des prix des biens et services échangés, une augmentation du

produit intérieur brut (PIB) des parties à l'accord et donc du bien-être collectif. Il se traduit généralement par le démantèlement des barrières tarifaires (baisse, voire annulation, des droits de douane) et non tarifaires (alignement des normes, propriété intellectuelle, règles en matière de marchés publics et d'investissement, etc.) dans l'objectif d'accroître les échanges de biens et de services entre les deux parties, permettant aux producteurs d'élargir la taille de leurs marchés en exportant davantage vers l'autre partie. Plusieurs années de négociation sont parfois nécessaires pour finaliser ce type d'accords et leur mise en œuvre peut aussi s'étaler dans le temps.

L'Union européenne est l'exemple le plus ancien et le plus abouti d'une *zone de libre-échange* qui a ensuite évolué en *union douanière*, c'est-à-dire dotée d'un tarif extérieur commun. En 2005, les accords bilatéraux couvraient moins d'un quart du commerce international réalisé par les États membres. Une proportion montée à un tiers en 2017 et qui pourrait atteindre deux tiers si toutes les négociations en cours se soldent par des accords. Il en existait environ 380 bilatéraux et régionaux, contournant les négociations multilatérales de l'OMC et reposant sur des tractations commerciales directes entre entités nationales et régionales. En pratique, des accords de libre-échange peuvent être, conclus entre deux pays (exemple: ALE Indonésie-Chine), ou entre plusieurs pays (exemple de l'ALENA: accord tripartite de libre-échange États-Unis-Canada-Mexique). Ils peuvent également être conclus entre une région et un pays comme le Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP ou TAFTA) très difficilement négocié depuis juillet 2013 par les États-Unis et l'Union européenne et finalement remis en cause en 2017. Ils peuvent être conclus entre deux régions comme entre l'Union européenne et l'ASEAN qui compte dix États de

l'Asie du Sud-Est, voire au niveau d'ensembles géopolitiques beaucoup plus étendus, à l'instar du Trans-Pacific-Partnership (TPP) entre les onze pays riverains ou proches de l'Océan Pacifique, initié par les États-Unis (incluant l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada, le Mexique, le Pérou, le Chili, Brunei, la Malaisie, Singapour et le Vietnam), mais finalement abandonné par l'administration américaine en 2017. Tous visent, outre la libéralisation des échanges, à mettre un cadre régulateur commun, couvrant entre autres choses les règles d'origine, la propriété intellectuelle, les appels d'offres publics et les droits des investisseurs étrangers.

Ces accords poursuivent globalement deux objectifs :

- rendre compatibles les normes économiques, sociales, environnementales, sanitaires et techniques en vigueur dans les pays concernés, avant de les réduire par la suite ;

- accorder aux investissements étrangers les mêmes avantages que ceux accordés aux investissements nationaux. Il peut aussi être décidé des formules d'arbitrage en cas de conflits commerciaux.

Depuis l'accord UE-Corée du Sud (2011), les ALE de l'UE concentrent la quasi-totalité des clauses environnementales et sociales dans le chapitre « commerce et développement durable ». Ce chapitre, dont le contenu type a évolué depuis 2011, comprend un socle de valeurs et de principes que les parties à l'accord s'engagent à respecter : respect du droit à réglementer des États, niveaux élevés de protection de l'environnement et du travail, non-abaissement des standards sociaux et environnementaux à des fins commerciales ou d'investissement, engagement à respecter les accords multilatéraux sur l'environnement (AME - dont l'accord de Paris depuis l'accord UE-Japon, 2018) et à ratifier les conventions manquantes de l'OIT (Organisation Internationale du Travail). La prolifération

des accords de libre-échange suscite des réactions très mitigées. Alors que certains y voient une contribution significative à la stimulation de la croissance économique pour tous les protagonistes, d'autres les considèrent comme des chevaux de Troie pour occuper abusivement les marchés et ouvrir la voie aux firmes globales sans scrupule, ni sociaux ni environnementaux, que J. Bhagwati (2004) appelait déjà les « B-52 du capitalisme ».

La liste des reproches aux *passagers clandestins* des accords est longue : non-respect de la propriété intellectuelle, rachats « stratégiques » d'entreprises par des *fonds souverains*, subventions publiques massives conduisant à un *dumping*, barrières pour l'accès au marché, normes strictes, blocage d'Internet. Les modèles économiques utilisés pour mesurer les effets, positifs et négatifs, des accords de commerce internationaux sont incomplets et peu efficaces. « Les bénéfices à attendre des accords de libre-échange ont par le passé été surestimés par leurs promoteurs, tandis que les conséquences distributives en ont été minimisées et les externalités négatives tout simplement ignorées. » (Rapport de la commission chargée en 2017 par le gouvernement français d'évaluer l'impact environnemental et sanitaire de l'accord de libre-échange avec le Canada-Ceta) Face aux problèmes de quantification, les experts font des hypothèses. Ainsi une convergence des règles est censée faciliter les échanges et donc minimiser les coûts du commerce : la méthode la plus utilisée consiste alors à calculer un « équivalent tarifaire » de cet avantage, c'est-à-dire à ramener l'effet de l'accord à l'équivalent d'une baisse de droit de douane. Pour quel résultat ? Ces derniers s'avèrent extrêmement faibles. Il existe un consensus : les gains à la signature des accords de commerce bilatéraux tels qu'ils sont définis en ce moment ne sont pas flagrants.

Pour ceux qui, malgré ces limites, demeurent favorables au libre-échange, la montée en puissance des *chaînes de valeurs* au niveau des multinationales exigera désormais l'adoption de nouvelles règles commerciales. On parle d'accord de libre-échange de « nouvelle génération » (ou accord OMC-Plus) depuis que l'on discute, comme dans l'accord Europe-Canada (CEUTA), politique de concurrence, marchés publics, transparence, normes, protection des marques et des labels, propriété intellectuelle, arbitrage et règlements des différends, niveaux de compétences, réciprocité.

ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE

La Convention de Lomé en vigueur depuis 1975 entre l'Union européenne et les 79 États de la Zone ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) accordait à ces derniers des avantages substantiels en exonérant de droits de douane leurs exportations vers le marché européen. Ce régime n'était cependant pas compatible avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), parce que discriminatoire vis-à-vis des autres pays en développement non ACP, en particulier d'Amérique latine. Le principe des APE est d'établir une zone de libre-échange couvrant « l'essentiel des échanges dans un délai raisonnable ». Le nouveau régime doit être asymétrique et progressif, l'Union européenne acceptant une ouverture totale et immédiate de son marché en contrepartie d'une ouverture à 75 % des marchés ACP, un processus étalé sur 20 ans, avec 5 ans de différé, afin de leur permettre de continuer à protéger leur secteur agricole et leurs activités industrielles. L'accord est assorti d'une clause de sauvegarde et d'une enveloppe financière afin de compenser leurs pertes de recettes douanières et de soutenir leurs efforts

dans la réalisation d'investissements nécessaires à l'adaptation de leur commerce.

La négociation a été fort mal menée par l'UE, la condescendance alternant avec le paternalisme. Plusieurs sujets se sont avérés particulièrement délicats, comme celui de la clause de la *Nation la plus favorisée* (NPF) : tout nouveau traitement tarifaire favorable fourni à un autre partenaire commercial doit être *ipso facto* consenti à l'UE, à la condition qu'il ait une part du commerce international supérieure à 1,5 % et un niveau d'industrialisation supérieur à 10 % au cours de l'année précédant l'entrée en vigueur de l'accord. Ciblées par ces critères sont les concurrents redoutés de l'Europe, à savoir l'Inde, la Chine, la Corée, la Turquie et le Brésil. La question des subventions agricoles européennes, sources de graves distorsions et de concurrence déloyale dans le commerce au détriment de l'Afrique, demeure un autre sujet de divergence.

Les APE ont été perçus par certains États, par leurs entrepreneurs et par certaines *organisations de la société civile* comme un marché de dupes. En baissant les droits de porte, en éliminant les possibilités de protéger les *industries naissantes* et les agricultures locales envers la concurrence européenne, les APE impliqueraient de renoncer à une série de protections commerciales qui, pourtant, ont été appliquées en Europe au cours de son propre processus de développement. Deux poids, deux mesures, dénoncent les *organisations de la société civile*. Il faut cependant relativiser les incidences des APE : l'épanouissement d'une industrie locale est en réalité plus handicapé par les productions asiatiques que par les productions européennes. Et le principal défi n'est pas l'APE en soi lequel donne un cadre temporel de décision, mais plutôt la capacité des pays ACP à construire une politique d'intégration régionale viable et dynamique.

ACCORD DE PÊCHE

Un accord de pêche concède un droit d'accès aux eaux poissonneuses d'un État et des quotas de pêche d'espèces ciblées à un nombre de navires prédéfini d'un autre État, en échange d'une rétribution financière. Celle-ci est définie en fonction de la durée de l'accord et est généralement versée par tranche assurant un revenu régulier au pays cible.

L'Union européenne est l'un des plus grands importateurs de produits de la mer. Depuis 1980, elle négocie pour ses pêcheurs, l'accès aux eaux poissonneuses d'une vingtaine d'États du Sud. Ces derniers ouvrent leur zone économique respective à la flotte européenne. En échange, ils reçoivent une contrepartie financière répartie en deux éléments :

- l'un représentant un droit d'accès à la ressource acquitté par les armateurs ;
- l'autre visant à renforcer les capacités du secteur de la pêche dans le pays concerné considéré comme une aide au développement (pour financer les programmes de surveillance, la formation et la recherche) versée par l'Union européenne. Les parts respectives de cette contrepartie s'établissent à 25 % pour les armateurs et 75 % pour l'Union européenne.

Les accords constituent une ressource financière importante pour les États. Ils se voient souvent dans l'obligation d'arbitrer entre la manne que représentent ces accords, la préservation de leurs ressources halieutiques ainsi que de leur propre flotte également source de revenus.

Certains scientifiques dénoncent ces accords qui donnent le plus souvent de grands avantages aux professionnels incités à surexploiter les stocks halieutiques, augmentant non seulement les menaces pesant sur les écosystèmes fragiles, mais aussi les risques de déstabilisation de l'équilibre économique et social de pays et régions vivant en grande partie de la pêche artisanale.

Désormais, certains pays affichent une volonté de mieux protéger leurs intérêts, en signant des accords s'inspirant des

principes de la *gestion durable*, incluant en priorité la conservation des écosystèmes marins et des stocks de poissons, et en se fondant sur des éléments scientifiques pour permettre de pêcher uniquement les stocks excédentaires, prévenir la *surpêche* et promouvoir une surveillance efficace qui facilite la régénération des stocks. Dans cet esprit, certains pays signent désormais des accords de pêche dits de « deuxième génération ».

ACCORDS MULTILATÉRAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

500 traités et autres accords internationaux relatifs à l'environnement existent, dont 300 environ ont un caractère régional. Ils concernent l'air, le vivant, le milieu marin, la protection des écosystèmes et la désertification, la pollution marine. 20 seulement contiennent des dispositions économiques contraignantes.

Les accords les mieux construits sont organisés selon un modèle reposant sur cinq piliers :

1. une plate-forme d'expertise scientifique, organisée en réseau international, destinée à identifier les problèmes et à éclairer les choix ;

2. un accord avec des objectifs généraux, assortis d'un calendrier ;
3. un mécanisme de financement suffisant et prévisible ;
4. une organisation à vocation universelle chargée de coordonner et d'assurer le suivi de l'agenda ;
5. une traduction dans des plans nationaux.

Les AME se sont développés sans coordination, et sans hiérarchisation, sans *gouvernance mondiale de l'environnement*. La plupart d'entre eux ne prévoient pas de mécanisme de sanction en cas d'inexécution ni ne comportent de véritable système de surveillance. Une procédure d'arbitrage est parfois prévue en cas de litiges, mais le recours à une telle procédure requiert l'accord des deux parties en conflit. Ces caractéristiques des AME expliquent que l'application par les États de leurs engagements internationaux ne soit pas toujours irréprochable.

ACCULTURATION

Quand des situations historiques de contacts massifs entre peuples différents aboutissent à des échanges intenses et à

Principaux AME

Convention sur les zones humides, dite de Ramsar (1971). Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972). Convention sur le commerce international des espèces de faunes et de flores sauvages menacées d'extinction dite Convention de Washington (CITES, 1973). Convention sur la conservation des espèces migratrices, dite de Bonn (1979). Convention des Nations unies sur le droit de la mer, dite Convention de Montego Bay (1982). Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1987). Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (1989). Convention sur la diversité biologique dite de Nairobi (1993). Convention-cadre sur les changements climatiques dite de Rio (1992) et Protocole de Kyoto (signé en 1997, entré en vigueur en 2005). Convention de Paris sur la lutte contre la désertification (CNULCD, 1994). Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques (2000). Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Accord de Paris sur le climat (2015, en vigueur depuis octobre 2016).

des croisements, des changements culturels peuvent se produire par l'apprentissage et l'adoption d'apports culturels étrangers. On parle alors d'acculturation pour désigner un processus d'appropriation par lequel un individu ou un groupe issu d'une communauté parvient à s'intégrer dans une autre et à se faire accepter. Elle se traduit par des mutations dans les modèles culturels initiaux de l'individu ou du groupe. Le processus peut se dérouler en plusieurs phases: la défiance préliminaire née de la perte de repères, puis la sélection d'éléments de la culture du pays d'accueil, enfin l'assimilation globale de ses valeurs.

Plus vraisemblablement se dessine un processus complexe avec la formation d'une culture originale faite de compromis: syncrétisme, réinterprétation de la culture d'assimilation et adaptation de la culture d'origine (F. Fanon, 1952).

Il peut aussi se produire une contre-acculturation, c'est-à-dire un rejet de la culture étrangère par réaffirmation de la culture native. Les mouvements les plus conservateurs, xénophobes, hostiles à tout ce qui est étranger, stigmatisent le métissage culturel et les expressions langagières introduites par les groupes immigrés. Ils oublient que la culture dont ils s'enorgueillissent est elle-même le produit de métissages créatifs antérieurs. La postmodernité réside dans la reconnaissance des droits à la différence qui restent la seule ressource sur laquelle s'appuie le sujet pour se construire dans un « multiculturalisme non relativiste », où l'autre doit être reconnu comme tel, comme différent, mais seulement si cet autre accepte comme moi-même les principes universels.

ACCUMULATION DU CAPITAL

L'accumulation du capital désigne un mode d'allocation du surplus économique assurant, sur une période suffisamment longue, une certaine adéquation entre les conditions de la production et celles de la consommation. On

distingue *l'accumulation extensive* se réalisant par l'augmentation des quantités d'équipements et de main-d'œuvre utilisées et *l'accumulation intensive* résultant de l'amélioration de la productivité du travail permise par un meilleur savoir-faire, des équipements plus efficaces et une organisation du travail rationalisée. Tous les courants de l'analyse économique – du libéralisme au marxisme – attribuent le même rôle central à l'accumulation du capital dans la dynamique de l'économie. La réintroduction d'une fraction substantielle des profits dans le processus productif sous la forme d'investissements est une condition absolue de la poursuite du processus économique. Les régimes d'accumulation sont très divers et à chacun correspond un système institutionnel et des mécanismes spécifiques concourant à la reproduction sociale (école de *la régulation*).

L'accumulation est dite « primitive » dans la théorie marxiste pour expliquer le mouvement historique qui convertit les producteurs paysans en salariés tout en faisant apparaître la classe des bourgeois capitalistes. Elle est « primitive », car elle s'enclenche dans un cadre précapitaliste, avant d'instaurer des rapports de production capitalistes, qui rendent possible l'accumulation du capital. L'expropriation des terres (les *enclosures* en Angleterre du XVII^e siècle), l'exploitation subséquente d'un prolétariat issu de l'exode rural et contraint de vendre sa force de travail, la constitution de systèmes coloniaux, l'ouverture des marchés et la facilitation de la circulation du capital financier sont autant d'éléments importants mis en avant par la théorie marxiste dans l'interprétation des prémisses du capitalisme.

ACHAT RESPONSABLE

Notion utilisée en matière de *Responsabilité sociale des entreprises* (RSE) mettant en avant le principe que sur

une *chaîne de valeur* sont respectées les exigences, spécifications et critères en faveur de la protection de l'environnement et du respect des règles en matière de conditions de travail. Les notions d'achat écoresponsable ou d'achat durable vont plus loin dans le niveau d'exigences. Il existe plusieurs méthodes sur lesquels les entreprises privées et les entités publiques s'appuient pour mettre en pratique cette approche. En France, inspirée d'*ISO 20400*, la Charte des relations fournisseurs responsables établit 10 principes et accorde un label « Achat responsable » aux entreprises ayant un comportement jugé comme vertueux.

ACTIVITÉ GÉNÉRATRICE DE REVENUS

Activité, souvent de taille modeste, d'insertion économique consistant à produire des biens ou des services ou à transformer des produits en vue de les vendre sur le marché. Le promoteur a pour premier objectif d'obtenir un revenu couvrant ses besoins de base. Il n'a parfois pas de compétences techniques ou managériales acquises par la *formation professionnelle* formelle. Il est souvent dépourvu de statut légal même s'il paie parfois des taxes commerciales comme la patente. Les « petits métiers » relèvent de cette catégorie. Un modeste

fonds de roulement suffit pour démarrer les activités (apportés parfois au titre de la protection sociale par des *transferts monétaires*), mais son potentiel d'évolution est faible s'il n'a pas accès au système bancaire. Beaucoup de ces activités sont initiées par des femmes et des jeunes. Les AGR relèvent de la catégorie de l'auto-emploi. Elles servent souvent d'amortisseur social pour un grand nombre de personnes peu qualifiées.

ACTUALISATION

L'actualisation consiste à déterminer la valeur actuelle de flux de revenus ou d'un flux de dépenses qui se produiront dans le futur. Le prix donné au temps étant le fondement de l'actualisation, le taux utilisé dans le calcul est toujours positif (une unité monétaire disponible aujourd'hui est supérieure à la même unité de valeur disponible dans le futur). Ainsi la valeur actuelle de 100 euros dans 25 ans est ramenée au taux d'actualisation de 2 % à 61 euros et au taux de 5 % à 30 euros. La méthode revient à écraser les valeurs dans le futur, avec l'inconvénient dans le cas d'une utilisation irraisonnée de taux élevés de conduire à écarter les projets dont les bénéfices concernent les générations futures. L'actualisation est utilisée pour le calcul économique de la valeur actualisée nette des projets.

Valeur actualisée nette

L'utilité marginale d'un capital monétaire aujourd'hui est plus élevée que son utilité marginale demain. Cela s'explique par l'*aversion pour le risque*, devant la crainte d'événements futurs préjudiciables et par la préférence pour le présent. La valeur actualisée nette (VAN) représente la différence estimée entre les flux annuels de revenus actualisés générés par un projet corrigés par le *taux d'actualisation* choisi et le coût de l'investissement. Quand $VAN > 0$, cela signifie que le projet génère un avantage net. Il est également utile de classer un projet sur la base de ces VAN et de décider lequel est le meilleur. Les grands projets d'investissement à longue durée de maturation (barrages, routes, rail) ne sont acceptables qu'avec un faible taux d'actualisation. À défaut leurs coûts de départ très élevé ne pourraient pas être compensés par des flux de revenus suffisants.

Quel taux choisir? Une façon classique de le déterminer est de raisonner en termes d'arbitrage entre l'investissement envisagé et le même placement qui serait réalisé sur les marchés financiers. Le taux d'actualisation doit donc suivre les taux d'intérêt. On utilise parfois en matière de projets d'investissement le taux de rendement interne (TRI), soit encore un taux préconisé par un organisme de régulation ou de prescription. Une précaution doit toujours être respectée: comme la méthode de l'actualisation est basée sur les flux futurs, il faut être vigilant sur la qualité et la cohérence des données utilisées. Effectivement, si les données futures ne sont pas réalistes, cela faussera totalement l'analyse. Ces méthodes rencontrent une limite importante: la courbe des taux d'intérêt ou des taux de rendement ne dépasse pas une période de 20 ans, horizon insuffisant pour juger de la pertinence de certains projets notamment ceux qui concernent l'environnement.

ACTUALISATION SOCIALE

Un décideur, public ou privé, ne peut pas se limiter à l'examen de la rentabilité financière d'une opération. Il doit faire intervenir d'autres éléments que les seuls flux financiers escomptés et qui traduisent la préférence temporelle de la collectivité et son appréciation de l'équité intergénérationnelle: progrès escomptés, risques probables, pollutions et nuisances, rarefaction de certaines ressources naturelles... Le « taux d'actualisation social » vise précisément à refléter ce point de vue de l'intérêt général sur la manière dont les avantages et coûts futurs doivent être valorisés par rapport aux avantages et coûts actuels.

La pratique montre une grande variété d'approches dans le choix de la valeur du taux d'actualisation social à adopter. Les facteurs qualitatifs intervenant dans l'évaluation des avantages d'un investissement public sont sûrement importants. L'utilisation d'un taux d'actua-

lisation voisin de zéro est quelquefois justifiée eu égard à des considérations éthiques liées aux générations futures et à la valeur accordée à l'environnement. La tendance générale en Europe est à l'abaissement des taux d'actualisation sociale utilisés. En France, en 2005 ce taux est passé de 8 % à 4 % pour les trente premières années et décroît ensuite asymptotiquement vers 2 %.

ADDITIONNALITÉ

En écologie, l'additionnalité garantie qu'un projet donné génère effectivement une baisse d'émissions de gaz à effet de serre par rapport aux activités qui auraient été menées en son absence. Un tel projet remplissant ces conditions est qualifié d'« additionnel ». En économie, les ressources apportées par un fonds spécialisé ou une institution financière sont considérées comme « additionnelles » quand elles ont vocation à financer des projets qui n'auraient pas trouvé de financement selon les circuits traditionnels et qui correspondent à une prise en charge des questions de *développement durable*.

ADRESSAGE

Sans système de codification et de repérage, comment se retrouver dans une ville? Comment guider services de sécurité, ambulances, pompiers, services postaux? Comment localiser les pannes des réseaux d'eau ou d'électricité? Disposer d'une fiscalité locale efficiente? L'adressage est l'opération qui permet de localiser une parcelle ou une habitation, de définir son adresse à partir d'un système de cartes et de panneaux mentionnant la numérotation ou la dénomination des rues, des constructions et de divers « objets urbains ». L'adressage est plus qu'une opération de signalétique. Il est l'occasion de mener une enquête systématique afin d'obtenir un recueil utile d'informations urbaines et démographiques et de constituer un fichier d'informations assimilable à un

recensement des constructions et des équipements, source d'informations urbaines. Il peut aussi être l'occasion de créer une dynamique identitaire dans les quartiers autour du choix du nom des rues ou des espaces publics.

AFFERMAGE

Mode de gestion par lequel l'autorité organisatrice du service, en général l'État ou une collectivité territoriale, l'affermage confie à une tierce partie, désignée sous le terme de « fermier », la responsabilité d'exploiter une infrastructure à ses risques et périls, en l'autorisant à se rémunérer auprès des usagers par le biais du paiement du service. Le fermier prend en charge les frais d'entretien, de réparations, voire certains renouvellements nécessaires au maintien du service.

Le recours à l'affermage permet à l'autorité organisatrice de bénéficier des moyens techniques et de l'expérience d'un partenaire. De plus, cette formule de *délégation* lui permet de transférer l'essentiel des risques techniques et commerciaux, ainsi qu'une partie des risques financiers. Plusieurs variantes existent à l'affermage conventionnel. Les plus répandues sont l'affermage avec îlots concessifs dans lequel l'autorité organisatrice confie au délégataire un petit programme d'investissement et/ou de renouvellement du patrimoine, et l'affermage à paiement public pour lequel l'autorité organisatrice perçoit les recettes collectées auprès des usagers par le délégataire, avant de lui reverser sa part telle que définie dans le contrat. L'affermage trouve des applications dans de nombreux *services essentiels*

Caractéristiques de l'affermage

<i>Nature du risque</i>	Le délégataire assume les aléas de l'exploitation et des travaux dont il a la charge. Il n'est pas responsable des travaux de premier établissement ou de renouvellement patrimonial (sauf exception).
<i>Régime de travaux</i>	Les travaux de premier établissement et de renouvellement patrimonial sont financés par l'autorité organisatrice et/ou par ses partenaires financiers. Le délégataire peut se voir confier des travaux de renouvellement d'équipements et d'ouvrages, d'extension du service, ou de renforcement. Les activités d'entretien et de réparation sont assurées par le délégataire.
<i>Régime de biens</i>	Les ouvrages et les équipements remis au délégataire sont la propriété de l'autorité organisatrice et/ou de ses tutelles. Le délégataire peut être autorisé à amortir les travaux dont il a la charge. Il peut acquérir des biens pour son propre compte. Ces biens demeurent sa propriété en fin de contrat.
<i>Régime financier</i>	Le délégataire perçoit le tarif payé par les usagers. Une partie des revenus qu'il collecte peut être reversée à l'autorité organisatrice pour amortir les installations qu'elle a financées. Les impôts et taxes de l'exploitation sont normalement acquittés par le délégataire. L'autorité organisatrice peut d'ailleurs percevoir des redevances pour occupation du domaine public, pour couvrir des frais de contrôle, etc.
<i>Durée du contrat</i>	La durée des contrats d'affermage varie entre 5 et 10 ans.

comme la distribution de l'électricité et de l'eau potable, l'assainissement, la gestion des *déchets*, etc.

AFFORESTATION

L'afforestation, ou « boisement », désigne la création d'un peuplement forestier sur un terrain n'ayant jamais porté de forêt ou du moins étant restés longtemps déboisés (généralement depuis une cinquantaine d'années). La reforestation, ou « reboisement » signifie quant à elle la reconversion en nouvelle forêt d'une parcelle qui était forestière autrefois, soit en plantant de jeunes arbres, soit en pratiquant des ensemencements, soit en laissant pousser les rejetons des anciennes souches et en ne conservant ensuite que les meilleurs sujets. Dans les deux cas, les massifs forestiers ainsi (re)créés présentent divers bénéfices tant pour les écosystèmes que pour les ressources économiques instaurées ou restaurées.

Les deux opérations englobent des réalités combinant des plantations à des fins industrielles, d'autres à des fins de stabilisation des sols, d'autres encore pour assurer la régénération d'espèces abandonnées par l'agriculture. L'enrichissement des peuplements par la plantation d'espèces adaptées peut être favorable au maintien de la *biodiversité* et des *services écosystémiques*.

De nombreux programmes d'afforestation ont été mis en œuvre dans de nombreux pays : plantations papetières, barrières vertes autour des grandes villes, boisements de production, boisements de protection... Les forêts plantées représentaient 7 % des forêts de la planète et compenseraient pour environ un tiers la perte enregistrée par la *déforestation*. L'augmentation continue des surfaces plantées se confirme de décennie en décennie : la surface totale des forêts plantées est passée de 170 millions d'hectares en 1990 à 264 millions d'hectares en 2010, avec une très forte progression en Asie (source : *Mémento du forestier tropical*, 2015).

En 2020, des scientifiques de Zurich préconisaient de faire jaillir du sol 1 000 milliards d'arbres pour absorber un quart du CO₂ actuellement présent dans l'atmosphère. Pour autant, toutes les opérations d'afforestation n'ont pas toutes les mêmes vertus. Il ne faut pas nier l'extrême complexité des écosystèmes terrestres. Ainsi les prairies et les savanes constituent leur propre écosystème et ont déjà stocké beaucoup de CO₂ dans leurs sols. Y planter des arbres avec des engins de chantier risque de libérer plus de CO₂ que les arbres n'en absorberont. La solution pourrait alors faire plus de mal que de bien.

AGENCE DE NOTATION

Une agence de notation financière évalue les États (risque pays) et les emprunteurs (risque débiteur) sur la base des éléments financiers, comptables et commerciaux permettant de déterminer le risque encouru par les créanciers. La note peut avoir une influence sur les volumes de financement mobilisés et le niveau des taux d'intérêt qui sont appliqués lors des émissions de titres ou d'emprunts. Les agences de notation notent, mais elles ne sont jamais notées ! Les plus grandes (Standard & Pours, Moody's et Fitch) n'ont pas anticipé la survenue de la crise financière de 2008.

La notion de « performance globale » dans l'analyse de la valeur d'une entreprise devient un critère essentiel pour les investisseurs. Créées à la fin des années quatre-vingt-dix, avec la promotion des actions de *Responsabilité sociétale des entreprises* (RSE) des agences de notation extra-financière évaluent et notent des entreprises, des collectivités, des pays selon leur propre méthodologie pour le compte des investisseurs. Elles se basent sur les informations publiques, des questionnaires et des résultats d'entrevues avec les responsables d'entreprise. Elles disposent d'une méthodologie propre (*screening* positif,

méthodes *best in class*), objet d'un travail de recherche en amont sur la cohérence entre les questions posées et les objectifs recherchés au regard du *développement durable*. Une méthodologie particulière (Gaïa Index d'EthiFinance) existe pour les entreprises de taille intermédiaire et les PME.

AGENDA 2030

Lors du Sommet des Nations unies de 2015 pour le développement durable, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme à l'horizon 2030 autour des 17 Objectifs de développement durable (ODD). L'Agenda 2030 est universel, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud. C'est un *Agenda pour les Populations, pour la Planète, pour la Prospérité, pour la Paix et par les Partenariats* (« 5 P »). Il couvre l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc. L'Agenda 2030 se caractérise par la reconnaissance des liens intrinsèques entre les différentes thématiques : chaque objectif intègre dans ses cibles des liens avec les autres objectifs pour rompre avec la logique de cloisonnement en silos et adopter une démarche véritablement transversale.

Les Nations unies ont mis en place un mécanisme de suivi. Il associe un dispositif statistique solide pour évaluer la progression des pays et du chemin leur restant à parcourir, à un mécanisme de redevabilité incitant les pays à la réalisation d'états des lieux et de revues annuelles de mise en œuvre dans une instance dédiée.

À l'issue de la négociation autour des Objectifs et des cibles de développement durable, la commission statistique de l'ONU a arrêté une liste de 244 indicateurs. Ils ne sont pas nécessairement

applicables à tous les contextes nationaux, du fait des caractéristiques propres à chaque pays. Les États sont invités à définir leur propre jeu d'indicateurs pour le suivi des ODD au niveau national en fonction des priorités, des réalités, des capacités de calcul et de la situation de chaque État. En France, une concertation engagée en 2017 sous l'égide du Conseil National de l'Information statistique (CNIS) a permis de proposer un tableau de bord de 98 indicateurs qui constituent le cadre national pour le suivi des progrès de la France dans l'atteinte des 17 ODD.

En France, la Délégation interministérielle au développement durable et le Commissariat général au développement durable assurent la coordination interministérielle de la mise en œuvre des ODD au travers du réseau des Hauts fonctionnaires au développement durable (HFDD) de chaque ministère, relais du dispositif gouvernemental d'élaboration et de mise en œuvre des politiques de développement durable en France.

L'Agenda 2030 se veut « transformateur » et « unificateur », en rupture avec les modèles actuels (de produire, de consommer). Il doit s'extraire de la tyrannie du court terme, sans abandonner le sentiment d'urgence. Il doit faire prévaloir la coopération sur l'expression unilatérale des intérêts les plus étroits. Il entend mobiliser tous les acteurs (organisations internationales, gouvernements, secteur privé, acteurs non étatiques). Des expériences intéressantes existent en particulier pour intégrer les ODD dans les processus budgétaires. Un nouveau souffle est donné ici et là à la planification et à la participation. Un regain d'intérêt est observé en faveur des expériences de régionalisation. Des villes, des entreprises, des ONG s'en inspirent. Cinq ans après son adoption, force est constater que les résultats sont préoccupants. L'enthousiasme de 2015 s'est émoussé,

avec la crise du multilatéralisme. Son défaut originel devient flagrant : il désigne des cibles (169), mais pas les responsabilités censées contribuer à les atteindre, et comment. Il n'identifie pas les perdants dans la transformation souhaitée. Il manque d'un mode d'emploi. Les ODD servent de « boîte de rangement » pour classer *ex post* des engagements déjà pris. Le monde n'est pas en voie d'atteindre les ODD. Au rythme actuel, 6 % de la population mondiale vivront en situation d'extrême pauvreté en 2030. Mais la tendance peut s'inverser et les efforts concrets mis en œuvre peuvent mettre plusieurs années à porter leurs fruits. L'heure n'est plus au constat, ni au discours, mais à l'opérationnalisation des transformations nécessaires.

AGRICULTURE

L'agriculture est un vecteur éminent du *développement durable*. Elle produit les biens alimentaires destinés aux ruraux comme à la ville et des matières premières pour l'industrie ; elle participe au financement des importations en offrant des biens exportables et elle offre un débouché à l'industrie et aux services, participant ainsi à l'intériorisation du cycle du capital. Un certain équilibre interne s'impose toutefois, si l'agriculture industrielle peut sans doute apporter sa contribution au défi alimentaire, l'*agriculture familiale* reste garante de la plus grande diversité biologique et de la création du plus grand nombre d'emplois.

Mais ramener l'agriculture à sa vocation strictement économique revient à occulter sa multifonctionnalité. Or celle-ci est son trait distinctif. Elle ne fait pas que produire des produits alimentaires et des matières premières. Moyen d'existence des ruraux, elle est un vecteur du recul de la pauvreté rurale autant qu'elle est à la charnière des rapports villes-campagnes. Même avec un rythme d'urbanisation qui continuera à se renforcer,

2,8 milliards de personnes résideront en zone rurale en 2050. Elle joue du fait de son rapport singulier à l'espace divers rôles sociaux, culturels et environnementaux. Elle préserve des territoires ruraux aménagés et une *biodiversité* riche au bénéfice de toute la société.

Les situations observées sont loin d'être homogènes. L'observation des trajectoires de l'agriculture permet de distinguer *grosso modo* trois « mondes agricoles » différents selon l'étape atteinte dans la transformation structurelle dictée par les transferts de main-d'œuvre vers les villes et l'évolution des techniques rurales :

1. Celui des pays engagés dans un processus d'urbanisation rapide et de diversification généralisée où la part de l'agriculture a fortement diminué dans la contribution au PIB et à l'emploi (majorité de l'Europe, de l'Asie centrale et de l'Amérique du Sud), mais où elle peut contribuer à réduire la pauvreté rurale persistante par une articulation plus intensifiée avec les marchés alimentaires modernes et l'essor des services environnementaux.
2. Celui des pays en mutation rapide où le poids de l'agriculture dans le PIB demeure important, mais avec une diminution rapide de ses actifs, un creusement des disparités de revenus entre la campagne et la ville et la persistance d'une pauvreté rurale, sources de tensions qui ne pourront être atténuées que par la diversification et la croissance des revenus (Asie du Sud et de l'Est, Maghreb).
3. Enfin, celui des pays à base agricole de l'Afrique subsaharienne où l'agriculture est encore peu diversifiée et où elle restera la source d'emplois et de revenus pour la majorité des jeunes qui vivront en zones rurales (près de 200 millions de ruraux supplémentaires d'ici 2030). La capacité de cette agriculture à absorber ces nouveaux arrivants est liée à la viabilité économique des petites exploitations, ce qui pose le double problème de la productivité du travail et de la

Les trois hypothèses d'évolution de l'agriculture mondiale du programme RuralStruc

On estime que pour nourrir 9,7 milliards d'habitants en 2050 (hypothèse médiane), il faudra augmenter la production agricole mondiale de 70 %. L'« agriculture de demain » est donc logiquement au centre des préoccupations. RuralStruc fait trois hypothèses :

1. La restructuration mondiale des marchés agroalimentaires et l'asymétrie grandissante entre régions dans le commerce international renforceront les processus de différenciation et de segmentation au sein des diverses structures agricoles, avec le risque de créer des agricultures à plusieurs vitesses.
2. Les ménages agricoles s'adapteront aux nouvelles données en adoptant des stratégies très composites d'activités, avec, quand cela sera possible, une importance accrue à des configurations d'activités non directement agricoles et de diversification des revenus.
3. La coexistence de dynamiques rurales contradictoires est potentiellement conflictuelle. Les difficultés d'adaptation introduites par les processus de différenciation, pour ceux qui n'auront pas d'options alternatives en matière d'activités et de revenus, engendreront pour eux des risques d'« impasse de transition ». Mais il existe une capacité intrinsèque du monde rural à affronter les adversités et les handicaps auxquels il est confronté.

(Source: Losch, Fréguin-Gresh et White, 2013)

terre et celui de l'accès aux marchés locaux et régionaux.

L'agriculture conventionnelle représente l'essentiel de la situation actuelle (90 % des surfaces cultivées). Elle est en pleine évolution.

Quatre idées majeures sont désormais le plus souvent avancées pour promouvoir une agriculture raisonnée :

– Premièrement, le principe de base qui semble s'imposer est d'engager la responsabilité de l'agriculteur dans la gestion des ressources : garantie de la pérennité des ressources naturelles, minoration des risques techniques et monétaires, large concertation pour une implication des *organisations paysannes et rurales*. La règle élémentaire est que les usagers doivent être responsabilisés quant à leur gestion, leur entretien et les charges afférentes à leur exploitation.

– Deuxièmement, ne pas imposer des solutions du haut vers le bas, ni de

paquets technologiques ni d'itinéraires techniques standardisés, comme on a pu le prescrire et le mettre en application pendant des décennies. Dans les années à venir, l'augmentation de l'offre agricole passera par des investissements en termes d'aménagements et d'infrastructures rurales de désenclavement, de recherche, de formation et de conseil, d'innovations techniques.

– Troisièmement, poursuivre dans la voie d'une agriculture productiviste, misant sur un recours massif, pire exclusif, à des intrants chimiques ou génétiquement modifiés, conduit droit dans le mur. Diverses options alternatives sont ouvertes avec le recours à l'*agroécologie*, à l'*intensification raisonnée*, à la *révolution doublement verte*, sans pour autant renoncer à l'équipement ou à des recours à des intrants, pour peu qu'ils soient adaptés et appropriés par les paysans.

– Enfin, le secteur agricole représente au moins un cinquième des émissions

totales, principalement en raison de la conversion des forêts en terres agricoles et de la production animale et végétale. Si l'objectif international est de contenir l'augmentation de la température mondiale sous le seuil critique des 2 °C, il faudra réduire les émissions à pas moins de 70 % d'ici à 2050. Or, ce n'est qu'avec la contribution des secteurs de l'agriculture que l'on y parviendra. De ce fait, les *politiques agricoles* sont confrontées à un double défi : réduire ces émissions tout en répondant à une demande alimentaire sans précédent.

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'agriculture biologique prend en considération les interactions entre les hommes et le milieu naturel. Le principe est que l'impact de l'activité soit nul sur la nature et l'objectif est de protéger les ressources naturelles et de produire une nourriture saine et sûre. Elle est fondée sur le respect de l'activité biologique de la nature et de ses cycles biogéochimiques et par conséquent sur le refus de l'usage d'engrais chimiques de synthèse, de *pesticides* de synthèse et des *OGM*, et en matière d'élevage des acides aminés de synthèse, des farines animales et du gavage. Elle est réglementée. Les producteurs adhérents à l'agriculture biologique se conforment à une *certification* visant l'application d'un cahier des charges permettant ensuite d'obtenir un label et une garantie.

Diversité des productions et prévention de l'érosion sont des orientations associées, mais non inscrites formellement dans les standards. Une organisation mondiale – l'Ifoam (International federation of organic agriculture movements) – regroupe la plupart des organisations impliquées dans l'agriculture biologique qui s'avère complémentaire à l'*agroécologie*, mais avec des normes plus strictes en ce qui concerne l'interdiction des intrants chimiques.

Pour la définition officielle, une *semence certifiée* en agriculture biologique (AB) est une semence dont les plantes mères

ont été produites conformément aux règles de l'AB pendant au moins une génération ou, pour les plantes pérennes, deux saisons de végétation. Sont exclues les semences dont l'intégrité cellulaire a été perturbée : CMS (stérilité mâle cytoplasmique), mutagenèse... De nombreuses semences « biologiques » sont issues de la mutagenèse aléatoire (légumes, riz, céréales...).

L'agriculture biologique est bonne pour la nature et bonne pour la santé. Elle devrait couvrir 15 % de la surface agricole en France en 2022. Ceci étant, elle rencontre des limites : rendements moindres les premières années parfois de moitié pour le blé, production parfois fragile, prix des fruits et légumes bio plus élevés. Le processus de conversion implique une évolution profonde du processus de production ; la durée varie en fonction du type de production : il faut attendre deux ans avant d'être certifié bio pour des légumes ou des céréales, trois ans pour l'arboriculture ou la viticulture. S'il fallait faire passer toute la « ferme France » en bio, la répercussion sur les rendements serait transitoirement forte et il faudrait pour maintenir les volumes produits augmenter les surfaces d'un tiers, avec un impact sur les forêts. À moins de considérer que les consommateurs de plus de bio auront des comportements alimentaires vertueux et qu'ils consommeront moins de viande et donc libéreront, avec une « empreinte surface » moindre, des surfaces actuellement dédiées à l'élevage !

AGRICULTURE CONTRACTUELLE

La contractualisation est une modalité d'intégration verticale d'une filière agricole qui réunit des producteurs et les opérateurs situés en aval de la chaîne de valeur (grossistes, transformateurs, voire exportateurs). Le contrat porte sur la quantité, l'itinéraire technique, la qualité et le calendrier de la production.

Les avantages sont clairs pour les opérateurs. Dans un contexte de massification et de standardisation de l'alimentation et pour répondre à des exigences croissantes de qualité, d'hygiène et de *traçabilité*, les entreprises voient dans l'agriculture contractuelle un moyen de sécuriser leurs approvisionnements pour assurer des volumes, des standards de qualité (en particulier de calibre et d'hygiène), des modes de production et même des prix.

Pour les cultivateurs, dans la meilleure des situations, la contractualisation leur garantit un prix à l'avance, en échange de l'engagement de la livraison de la production, souvent, du respect strict d'un cahier des charges (pratiques culturales, type d'intrants utilisés, etc.). Les avantages peuvent être conséquents : les agriculteurs bénéficient d'un marché sécurisé et de prix garantis, avec tous les services indispensables à la production (assistance technique, accès aux intrants, au crédit, transport...).

La contractualisation suppose un bon équilibre des pouvoirs entre toutes les *parties prenantes* de la chaîne de valeur. C'est la raison pour laquelle l'existence d'une *organisation paysanne*, sous la forme d'un groupement de producteurs ou d'une coopérative pour négocier collectivement peut contribuer à améliorer ce rapport de force. L'intervention de l'État peut aussi présenter des avantages : contribuer à un climat de

confiance, intervenir en cas de conflits, faire respecter l'accord entre les parties. Dans le même temps, pour les fidéliser les entreprises acheteuses offrent parfois des services additionnels (crédit, assurance climat, stabilité des prix, appuis techniques...).

Dans les pays du Sud, la contractualisation ne concerne généralement qu'un nombre relativement restreint de produits plutôt destinés à l'exportation. Le système présente souvent le risque de favoriser l'accaparement par certains des plus gros paysans de la plupart des volumes accordés et des intrants distribués. Avec donc le risque d'un effet d'éviction des agriculteurs qui ne peuvent assurer les quantités voulues ou la régularité des approvisionnements attendue.

AGRICULTURE DE CONSERVATION

Diffusé en particulier en Amérique latine et en Océanie pour les céréales et les oléagineux, utilisés aux États-Unis à la suite du *Dust Bowl* des années 1930, pratiquées aujourd'hui dans une trentaine de pays pour une surface estimée à 120 millions d'hectares, ce mode de production agricole rencontre de plus en plus d'adeptes, avec des applications aussi bien dans la grande agriculture mécanisée (Brésil, États-Unis ou Australie) que dans le contexte de la petite *agriculture familiale*, en Asie et en Afrique notamment.

Avantages comparés de la contractualisation

<i>Avantages pour les producteurs</i>	Fonctionnement solidaire Mutualisation des services (approvisionnement, commercialisation) Accès au marché, notamment certifié Rapport de force plus équilibré avec l'acheteur
<i>Avantages pour les entreprises</i>	Regroupement de l'offre Contrôle de la qualité Facilitation de la communication avec les producteurs Accès à des marchés certifiés

Les pratiques de conservation des sols et de l'eau regroupent une pluralité de pratiques: le « labour zéro » afin de réduire la perturbation du sol; la rotation des cultures ou la culture intercalaire en particulier avec les légumineuses qui fixent l'azote; les usages consistant à semer dans des cuvettes de faible profondeur creusées pendant la saison sèche, enrichies en matière organique; les semis en courbes de niveau; les cordons pierreux, souvent associés à l'apport de fumier incorporé lors de la préparation du sol; ou encore les bandes enherbées segmentant un champ en plusieurs parcelles.

Parmi ces pratiques, l'une des plus connues est la technique du semis direct sous couvert végétal (SCV). Le principe est simple: le paysan sème sur le sol sans labour, donc non retourné et recouvert des résidus de la récolte précédente, ce qui permet de préserver les micro-organismes et l'humidité, tout en prévenant l'érosion, à la différence d'une terre trop travaillée et exposée au ruissellement. Ce couvert végétal, tout en constituant un engrais vert qui fixe le carbone et enrichit la terre, permet de diminuer l'érosion et aussi d'augmenter le stock d'eau disponible pour la plante (moindre ruissellement, meilleure infiltration, évaporation réduite, absence de semelles de labour et de croûte de battance).

Les techniques de l'agriculture de conservation (AC) ont en commun de reposer sur trois principes:

1. La couverture végétale permanente du sol qui permet la structuration du sol grâce au réseau racinaire, le recyclage des éléments minéraux et le développement de la biodiversité aérienne et souterraine.
2. Le semi-sans-travail du sol qui limite au strict minimum la perturbation de l'activité biologique lors du dépôt de la semence dans le sol, favorise la porosité verticale naturelle du sol et augmente le taux de matière organique.

3. La rotation des cultures qui est toujours une bonne option, les maladies qui peuvent affecter les plantes étant réduites grâce à la complémentarité des espèces.

Une méta-analyse de 41 études montre l'impact positif de l'AC en termes de rendement (jusqu'à 300 kg de plus à l'hectare) de la combinaison du labour zéro, du paillage et de la rotation des cultures. En moyenne, les gains sont relativement plus faibles dans les zones au climat sec: 140 kg à l'hectare. Certaines limites existent. Ainsi, l'utilisation des résidus de cultures comme paillis/couvert du sol peut entrer en concurrence avec d'autres utilisations importantes, notamment le fourrage pour les animaux et les exploitations mixtes agriculture-élevage. L'AC peut ne pas être adaptée à tous les sols. Elle donne de meilleurs résultats sur les sols limoneux que sur les sols sablonneux et argileux. Les sols mal drainés sont inappropriés, car le paillis peut entraîner la stagnation de l'eau et les maladies des cultures.

AGRICULTURE DE PRÉCISION

Augmenter les rendements, tout en réduisant la consommation d'énergie et d'intrants, tel est le principe de l'agriculture dite « de précision ». Dates d'intervention sur les cultures, typologie et quantité d'intrants appliqués, rendements, analyses des récoltes: les pratiques agricoles génèrent un nombre considérable d'informations. En parallèle, l'exploitant agricole s'appuie sur une grande variété de sources externes d'information, comme les données météorologiques, les prix des matières premières ou l'évolution des marchés. La mise en commun de ces informations sur des plates-formes mutualisées constitue le socle de la construction d'outils d'aide à la décision.

Le choix de la variété agronomique, la quantité d'eau nécessaire sur la parcelle, l'optimisation de la densité de semis, la quantité de fertilisants et de

phytosanitaires ou la date des opérations culturales sont autant de décisions qui peuvent être facilitées par des applications numériques. L'agriculture de précision s'étend avec le GPS, les systèmes automatisés, la cartographie et les images satellites. Les moyens d'observation (satellites, capteurs) associés à des modèles d'aide à la décision, permettent d'adapter les applications de fertilisants et de phytosanitaires à l'intérieur d'une parcelle en fonction des stricts besoins des cultures, au mètre carré près. Les drones s'ajoutent à la panoplie. Ils peuvent réaliser diverses tâches : analyser chaque recoin de la parcelle, surveiller l'état sanitaire des cultures, déposer des engrais, suivre les conditions météorologiques et estimer les rendements, puis collecter les données et les analyser. L'agriculture de précision investit le domaine de l'irrigation. La technologie SWP (*Steam Water Potential*) permet d'écouter la demande en eau et en humidité des plantes, de construire un modèle d'irrigation goutte à goutte en profitant de grandes données et de l'intelligence artificielle, et ainsi de prendre les meilleures décisions.

Augmenter les rendements, tout en réduisant la consommation d'énergie et d'intrants, tel est le principe de l'agriculture dite « de précision ». Les dates d'intervention sur les cultures, typologie et quantité d'intrants appliqués, rendements, analyse des récoltes, les pratiques agricoles génèrent un nombre considérable d'informations. En parallèle, l'exploitant agricole s'appuie sur une grande variété de sources externes d'information, comme les données météorologiques, les prix des matières premières ou l'évolution des marchés. La mise en commun de ces informations sur des plates-formes mutualisées constitue le socle de la construction d'outils d'aide à la décision.

Choix de la variété agronomique, la quantité d'eau nécessaire sur la parcelle, l'optimisation de la densité de

semis, la quantité de fertilisants et de phytosanitaires ou la date des opérations culturales sont autant de décisions qui peuvent être facilitées par des applications numériques. L'agriculture de précision s'étend avec le GPS, les systèmes automatisés, la cartographie et les images satellites. Les moyens d'observation (satellites, capteurs) associés à des modèles d'aide à la décision, permettent d'adapter les applications de fertilisants et de phytosanitaires à l'intérieur d'une parcelle en fonction des stricts besoins des cultures, au mètre carré près. Les drones s'ajoutent à la panoplie. Ils peuvent réaliser diverses tâches : analyser chaque recoin de la parcelle, surveiller l'état sanitaire des cultures, déposer des engrais, suivre les conditions météorologiques et estimer les rendements, puis collecter les données et les analyser. L'agriculture de précision investit le domaine de l'irrigation. Ainsi la technologie SWP (*Steam Water Potential*) permet d'écouter la demande en eau et en humidité des plantes, construire un modèle d'irrigation goutte à goutte en profitant de grandes données et de l'intelligence artificielle et ainsi de prendre la meilleure décision.

AGRICULTURE ÉCOLOGIQUEMENT INTENSIVE

Lorsque l'on restaure des milliers d'hectares de terres agricoles, on obtient un triple dividende. On redonne une capacité aux sols de nourrir le milliard d'habitants qui viendront s'ajouter à la population mondiale d'ici 2050. On redonne aux sols la capacité d'absorber le carbone. On combat l'*exode rural* et donc l'immigration.

L'agriculture écologiquement intensive est précisément une démarche globale de gestion d'une exploitation consistant à renforcer les impacts positifs des pratiques agricoles et d'élevage sur l'environnement et à réduire leurs effets négatifs,

sans remettre en cause la rentabilité économique des exploitations. Les facteurs clés reposent sur les complémentarités entre les diverses fonctionnalités de l'écosystème agronomique: utilisation optimale de l'eau, sélection génétique, maîtrise des rotations, complémentarités entre productions animales et végétales, modification par bio-inspiration... La mise en place d'une agriculture écologiquement intensive suppose un effort important d'information et de formation de millions d'agriculteurs qui tous n'ont pas spontanément établi la liaison entre leurs pratiques et les émissions de gaz à effet de serre et qui ne connaissent pas (ou ont perdu cette connaissance) les mérites de l'*agroécologie*.

On trouve dans la littérature plusieurs concepts voisins: agriculture raisonnée, résiliente, à haute valeur naturelle, doublement verte, etc. qui sous-entendent tous que des *services environnementaux* sont rendus par les agriculteurs et qu'ils doivent pour cela être rémunérés (M. Griffon, 2013). En France, cette qualification est décidée par un organisme certificateur après audit de l'exploitation sur la base d'indicateurs de résultats. La certification est graduée selon trois niveaux dont le plus haut est celui de l'*agriculture à haute valeur environnementale* (HVE).

AGRICULTURE EXTENSIVE

L'agriculture extensive ne cherche pas à maximiser le rendement du sol par l'utilisation de produits agrochimiques ou d'infrastructures, mais parie plutôt sur

l'utilisation des ressources que la nature offre dans l'écosystème concerné. Elle est le contraire de l'*agriculture intensive*, qui implique une utilisation intensive des ressources (intrants, travailleurs, etc.) pour augmenter le rendement à l'hectare. Les ressources naturellement disponibles sont préférées aux intrants chimiques. L'utilisation moindre d'engrais et de pesticides diminue le risque de pénétration des nutriments et des pesticides dans les eaux de surface et la nappe phréatique.

L'agriculture extensive offre par conséquent un faible rendement à l'hectare, mais, comme elle se développe sur de très grandes parcelles, elle permet d'obtenir une production significative. Le climat préféré pour son application est tropical. Ce mode d'agriculture est pratiqué là où les conditions climatiques et naturelles sont défavorables, là où il y a une faible maîtrise du territoire, là où il manque des moyens financiers et/ou de la main-d'œuvre, là où les traditions d'une communauté sont très fortes (agriculture itinérante). On la rencontre dans plusieurs régions du continent américain, ainsi qu'en Asie, en Afrique et dans la péninsule ibérique.

AGRICULTURE FAMILIALE

On compte dans le monde environ 450 millions d'agriculteurs qui cultivent moins de 2 hectares et près de 2 milliards de personnes dépendent de petites exploitations pour leurs moyens d'existence. Elles représentent

Agriculture à haute valeur environnementale (HVE)

La certification HVE, créée en 2011 et encadrée en France, est une démarche à l'initiative des agriculteurs. Elle vise à valoriser les productions issues d'exploitations agricoles qui s'engagent volontairement dans une démarche respectueuse de l'environnement. Ce n'est pas la qualité d'un produit qui est certifiée, mais la qualité environnementale d'une ferme. L'agriculteur doit atteindre un niveau minimal moyen sur 4 thématiques: la préservation de la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et celle de la ressource en eau.

environ 80 % de l'offre de denrées alimentaires consommées en Asie et en Afrique subsaharienne, avec pour double défi d'assurer leur propre *sécurité alimentaire* et en même temps de nourrir les villes dans des pays du Sud qui s'urbanisent à grande vitesse (AVSF, 2014).

La grande majorité des exploitations agricoles du monde demeure organisée sur la base du système familial ou communautaire. L'agriculture familiale désigne une forme d'organisation de la production agricole regroupant des exploitations caractérisées par des liens organiques très intenses. Elle se singularise par l'inclusion du capital productif dans le patrimoine familial et par la combinaison de logiques domestiques, marchandes et non marchandes, dans les processus d'allocation du travail familial et de sa rémunération, ainsi que dans les choix de répartition des produits entre consommations finales, consommations intermédiaires, investissements et accumulation.

Dans les économies à faible revenu, cette agriculture assure plus de 90 % de la production agricole. Elle offre des situations très hétérogènes : jardins vivriers et champs de céréales du Sahel africain autour de la case et du village ; exploitations familiales des Andes où l'élevage extensif de camélidés prédomine sur plus de quarante hectares de prairies de haute altitude ; fermes camboégiennes qui développent sur moins de deux hectares un système intensif et diversifié de production rizicole, maraîchère et de petit élevage.

L'importance de l'agriculture paysanne n'est pas limitée aux pays à faible revenu, contrairement à un sentiment répandu. Elle joue un rôle dans les pays de l'OCDE et les pays émergents, au Brésil, en Inde et en Chine par exemple. Mais quoi de comparable entre les 30 millions d'agriculteurs familiaux équipés de tracteurs et dont la production est environ de mille tonnes par

actif et par an dans les pays riches, et les centaines de millions de petits cultivateurs qui travaillent encore au mieux avec une traction animale ?

L'agriculture paysanne est une composante essentielle de la réponse aux défis alimentaires, climatiques, environnementaux, sanitaires et de création d'emplois en milieu rural. Elle offre en effet plusieurs avantages complémentaires :

- Elle repose sur une répartition équitable de la terre et des facteurs de production permettant l'obtention d'un revenu décent aux familles paysannes.

- Elle est le plus grand pourvoyeur d'emplois pour deux milliards de personnes, soit un tiers de l'humanité, majoritairement des femmes, permettant de dynamiser les territoires ruraux et de limiter l'exode rural en favorisant l'*insertion des jeunes* actifs.

- Elle assure une gestion directe du risque alimentaire par l'autoconsommation et la production d'aliments adaptés aux habitudes et à la culture alimentaire locale pour approvisionner les villes.

- Elle est un système de production autonome basé sur une connaissance intime du milieu naturel, patrimoine à transmettre à ses descendants, viviers d'innovations contre la pauvreté, utilisant les fonctionnalités naturelles des écosystèmes et qui contribuent à la conservation de la biodiversité domestique.

- Enfin, les familles cultivent différentes espèces pour limiter les risques, les maladies, les attaques de ravageurs et les mauvaises herbes. Elles gèrent pour chaque espèce une diversité de variétés locales correspondant à leurs usages particuliers.

L'évolution en U inversé représente un cycle vertueux. Selon les contextes, les agriculteurs doivent gérer diverses contraintes, économiques, climatiques, écologiques. La diversification est le plus souvent la première et bonne réponse aux risques liés à ces contraintes. Au-delà d'un certain seuil de revenus, ils

peuvent engager une stratégie de spécialisation orientée vers le marché, voire dans d'autres secteurs d'activité non agricoles.

En dépit de ces atouts, les agricultures familiales doivent faire face à des exclusions en matière d'accès aux ressources naturelles et aux services. Elles sont souvent mises à l'écart des politiques publiques. Elles sont menacées par les *accaparements de terres*, de l'eau et des forêts. Leur vulnérabilité envers les aléas climatiques et la *volatilité des prix* demeure aussi une tendance lourde. Autant de raisons pour mettre l'agriculture paysanne au centre de la politique agricole.

AGRICULTURE ITINÉRANTE

Habituellement, on appelle agriculture itinérante tout système agricole dans lequel les champs sont défrichés (le plus souvent par *brûlis*) et cultivés pendant une période brève pour être ensuite mis en jachère, afin de permettre à la végétation naturelle de s'y réinstaller, et au sol de retrouver sa fertilité, tandis que l'agriculteur utilise une autre parcelle. Cette modalité traditionnelle d'agriculture de subsistance est pratiquée par de nombreuses populations, notamment en Asie et en Afrique. Une parcelle couverte de forêt est défrichée pour y

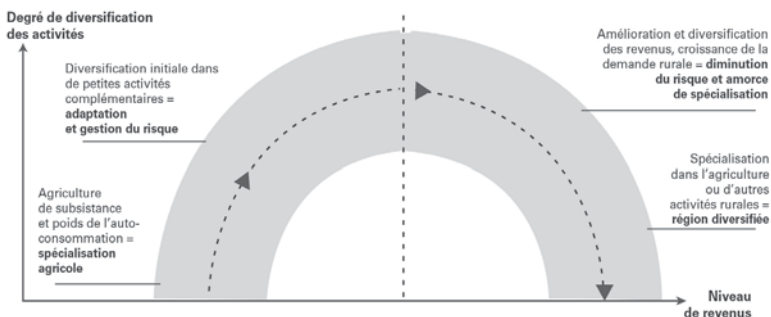
installer des cultures tout en conservant des arbres utiles. Après quelques années de cultures, une jachère longue permet de reconstituer un couvert arboré et de restaurer la fertilité des sols. Simultanément, pendant cette jachère, une autre parcelle est défrichée pour de nouvelles cultures, et ainsi de suite.

Depuis des décennies, cette pratique associée à l'*agriculture paysanne* est menacée. Les longues périodes de jachère sont graduellement remplacées par l'exploitation intensive de champs à proximité du lieu d'habitation, et par des assolements plus longs des parcelles éloignées. Cette tendance à l'intensification de l'agriculture itinérante est un phénomène général. Elle souffre d'un discrédit: l'agriculture itinérante est considérée comme un gaspillage de ressources en terre et en hommes, facteur d'érosion et de dégradation des sols. La critique est autant associée à la *déforestation* qu'elle induit qu'à la pratique du brûlis.

AGRICULTURE PÉRIURBAINE

Notion englobant des activités agricoles urbaines diverses qui vont de l'aquaculture à l'élevage et de l'horticulture à l'*agroforesterie*. Certaines activités sont concentrées en zone périurbaine (élevage), alors que d'autres sont pratiquées

Les stratégies agricoles familiales : diversification et spécialisation



dans le tissu même des villes (maraîchage). Tous les lieux sont investis : trottoirs, arrière-cours, jardins, fossés. À Kinshasa, Calcutta, Antananarivo ou Rio de Janeiro, les vergers familiaux s'insinuent entre les immeubles. Les villes marocaines profitent des toits plats pour y réinstaller des cultures et tentent de sauvegarder ce qu'il reste des zones agricoles périurbaines. On observe le même phénomène dans la ville d'Alger : après avoir éjecté l'agriculture de son centre, la ville crée des agriparks pour protéger les terres agricoles environnantes de l'étalement urbain et favoriser les cultures en ville. Au Caire, l'approvisionnement en lait des vingt millions d'habitants est assuré à 80 % par de petites exploitations situées à la périphérie de la capitale. L'aquaculture quant à elle dépend de la présence d'étangs, de ruisseaux, d'estuaires, de lagons, tandis que l'agroforesterie se pratique davantage en présence de ceintures vertes.

Ces produits d'origine intra et périurbaine jouent un rôle important dans l'approvisionnement des *métropoles* comme des *villes intermédiaires*. Par exemple, le programme *Prohuerta* en Argentine a permis à des milliers de ménages pauvres d'accéder à de petits lopins pour leur propre consommation, mais aussi avec la possibilité de commercialiser leurs excédents.

L'agriculture urbaine constitue le principal grenier agricole de plusieurs villes africaines en dehors des céréales en assurant une part importante de leurs besoins en légumes et autres produits agricoles. À Dar es Salam, c'est 90 % de la demande en légumes qui est assurée par l'agriculture urbaine. À Kampala, c'est 70 % de la demande en viandes de volaille et œufs qui est satisfaite par l'agriculture de la ville. Autre exemple, à Dakar, cette activité assure à hauteur des trois quarts la demande en légumes et sa composante avicole représente un tiers de la production nationale. La même

tendance est observée dans la majorité des villes d'Afrique subsaharienne. Le phénomène n'est pas limité aux pays du Sud. À New York ou à Detroit, l'agriculture se développe avec des jardins partagés entre voisins installés sur les toits, les balcons. Ou dans les interstices urbains. À Montréal, 38 % des 4 millions d'habitants de l'aire urbaine pratiquent l'agriculture. La proximité du marché est une opportunité qui incite à l'innovation. Cultures intensives, les niveaux de productivité y sont toujours plus élevés que dans les campagnes. À ces divers bienfaits s'ajoute un mieux-être collectif, surtout quand les citoyens participent aux opérations de revégétalisation. Les jardins partagés d'aujourd'hui, un héritage des jardins ouvriers du XIX^e siècle, favorisent le lien social, les solidarités de voisinage et les actions pédagogiques. Qu'ils soient ou non le fruit d'une démarche militante, ces jardins participent d'une agriculture urbaine protéiforme. Elle compte aussi ses professionnels, qu'il s'agisse d'exploitations cultivant en classique ou en bio des terres situées sur des communes urbaines ou d'installations hors sol recourant à des techniques plus ou moins sophistiquées... et plus ou moins gourmandes en eau et en énergie.

AGRICULTURE SUR BRÛLIS

Ce qui est appelé en français « agriculture itinérante sur brûlis » est en anglais désigné par plusieurs termes : *Slash-and-burn* (« abattre et brûler »), *shifting cultivation* (« agriculture itinérante ») ou *swidden cultivation* (« agriculture sur brûlis »). La géographie des feux de brousse couvre des écosystèmes de savanes plus ou moins arborées où se concentrent les activités agricoles. Ils sont saisonniers et se produisent chaque année à la même période [entre août et septembre dans l'hémisphère Sud et entre novembre et décembre dans l'hémisphère Nord], et leurs superficies n'ont pas augmenté significativement même si elles sont

importantes. Cette pratique de l'agriculture sur brûlis traduit des interactions complexes entre l'homme, le climat et son milieu.

Elle est une forme de préparation du sol reposant sur l'incendie de la végétation accumulée sur une parcelle, rendant ainsi le sol nu avant que les cultures ne soient initiées. La terre est cultivée pendant quelques années jusqu'à ce que le sol soit épuisé, puis la culture se poursuit sur d'autres parcelles. En l'absence de fumure, le sol perd vite de sa fertilité, en général après deux ou trois ans de culture sur brûlis. Sur ces entrefaites, il est mis en jachères pour une dizaine ou une quinzaine d'années; la végétation naturelle se réinstalle peu à peu et les propriétés du sol se reconstituent progressivement. La controverse sur cette pratique est ancienne, « un véritable dialogue de sourds, celui des tenants de la production (macro) économique et de l'arrêt de la déforestation, avec les avocats d'une agriculture durable et adaptée au milieu et dédiée à la lutte contre la pauvreté... » (Bahuchet et Betsch, 2012). On sait que cette agriculture itinérante sur brûlis est, pour des millions de familles, la seule façon d'assurer leur subsistance et quelques revenus. On sait également que l'impact des feux sur l'atmosphère est en général temporaire, car la végétalisation des sols qui suit permet de séquestrer le carbone émis par la combustion en quelques mois ou quelques années.

AGRICULTURE VIVRIÈRE

Les cultures vivrières ne remplissent pas toutes la même fonction. Ainsi en Afrique, le mil et le sorgho des zones sèches, le manioc et l'igname des zones humides servent d'abord à l'autoconsommation paysanne permanente; le maïs est davantage prisé en période de soudure; le riz est une culture « vivrière de rente » et sert à la fois à la consommation et à la vente pour satisfaire des besoins en argent. D'autres produits comme les légumineuses sont

principalement destinés à la commercialisation. En fait, peu nombreux sont les foyers ruraux qui vivent exclusivement de leur production vivrière. La monétarisation des campagnes est un processus généralisé, ce qui tend à invalider le discours sur la parfaite autosuffisance alimentaire du paysannat.

Les agriculteurs doivent gérer diverses contraintes, économiques, climatiques, écologiques. La diversification est le plus souvent la première réponse aux risques liés à ces contraintes. Au-delà d'un certain seuil de revenus, ils peuvent engager une stratégie de spécialisation orientée vers le marché, voire dans d'autres secteurs d'activité non agricoles. Le cas des Waluguru en Tanzanie est typique. Autrefois les cultivateurs pratiquaient la *culture sur brûlis*, alors que les densités de population ne dépassaient pas 15 habitants/km². Puis la pression démographique les a obligés à changer radicalement leur manière de procéder. Ils sont alors passés à une agriculture permanente, fondés sur les labours et la jachère, avec utilisation de fumures organiques, d'engrais de synthèse, de terrasses et d'irrigation. L'espace est progressivement devenu le grenier à haricots de la Tanzanie. L'*intensification* a en outre permis le développement de la riziculture inondée, adaptée aux fortes densités de population.

AGRICULTURE ET ÉLEVAGE

La cohabitation entre cultivateurs et pasteurs-éleveurs n'est pas systématiquement source de tensions autour de l'accès aux ressources naturelles (terre, fourrages, eau). Depuis toujours des ententes locales ont permis de diminuer les facteurs de *conflits* entre deux modes de faire-valoir et deux modes de vie. Le *pastoralisme* extensif et l'agriculture peuvent interagir l'un et l'autre par des apports mutuels. Prenons le cas de l'Afrique sahélienne. L'agriculture apporte des compléments fourragers (fanés de niébé, tiges de mil, feuilles

Les systèmes agraires tropicaux

Selon une ancienne classification acceptée, on distingue six types de systèmes agraires tropicaux (R. Rougerie, 1964 ; H. Ruthenberg, 1976). Elle est notamment fondée sur le calcul du R qui représente le pourcentage de terre cultivée annuellement sur le total des terres arables :

- Les *systèmes d'agriculture itinérante* avec un R faible impliquent une alternance entre une courte période de culture de quelques années sur une parcelle défrichée et une longue période de repos du sol pendant laquelle la végétation naturelle envahit la parcelle.
- Les *systèmes de jachère* sont caractérisés par un R plus élevé que pour l'agriculture itinérante, supérieur à 33 %.
- Les *systèmes de prairie semée* désignent un système de rotation où plusieurs années de culture arable sont suivies par plusieurs années d'herbes et de légumes utilisés pour la production animale.
- Les *systèmes avec culture permanente* montrent un R de plus de 70 %. Ils sont caractérisés par une division permanente au sein de la ferme entre les terres arables et les prairies, une démarcation claire des champs, et une prédominance des cultures annuelles et biennales.
- Les *systèmes avec culture irriguée* décrivent aussi bien les pratiques consistant à apporter de l'eau dans une parcelle où une culture croît, que celles visant à réduire la période où le manque d'humidité du sol constitue un facteur limitant à la croissance de la plante, et l'agriculture de décrue. Ils ont un R proche de 100 %.
- Les *systèmes avec cultures pérennes* cultivent des plantes avec des cycles de croissance de plusieurs décennies. Les grandes plantations relèvent de cette catégorie. Les petites exploitations dont le revenu principal est issu de la culture pérenne entrent également dans cette catégorie.

d'oignons) en saison sèche quand les ressources sont limitées. En retour, l'application du fumier sur les terres cultivées améliore le teneur en matière organique. Avec ses sabots, le bétail réalise un sarclage qui favorise l'éclosion des graines ; par ses déplacements, il permet leur dissémination ; les fruits des acacias germent après leur passage dans le transit intestinal et ses excréments fertilisent le sol.

AGROCARBURANT

Face à la crainte d'une pénurie de combustibles fossiles, les agrocarburants, appelés aussi « biocarburants » ou « pétrole vert », sont apparus comme une solution providentielle. La production mondiale est ainsi passée de moins de 20 milliards de litres par an en 2001

à plus de 120 milliards en 2016, avec une production concentrée surtout aux États-Unis, au Brésil, en Allemagne et en France, mais aussi, de plus en plus, dans des pays en développement (OCDE, 2016).

Les agrocarburants de la première génération sont en phase industrielle. Ils se répartissent en deux filières : la *filière biodiesel* à partir d'esters des huiles de soja, colza, de palme, de tournesol et de jatropha, incorporés au diesel dans des proportions de 5 à 30 % et la *filière méthanol* à partir d'alcools issus de la fermentation du sucre de canne ou de betterave, de blé, de maïs, de manioc ou de déchets végétaux, mélangés à l'essence. Les agrocarburants de la deuxième génération sont produits à partir de

toutes les matières végétales, en particulier celles qui n'exercent aucune pression sur les surfaces cultivées dédiées à l'alimentation (déchets provenant de la transformation du bois ou de l'industrie agroalimentaire, résidus des cultures agricoles...). Les biocarburants de la troisième génération sont quant à eux issus de la flore marine, notamment les microalgues autotrophes qui permettent d'envisager des rendements trente fois supérieurs aux espèces oléagineuses terrestres. Ces deux dernières filières sont prometteuses. La phase industrielle n'est cependant pas attendue avant 2020.

Le boom de la consommation d'agrocarburants en Europe, de 1,9 million de tonnes équivalent pétrole (tep) en 2004 à 15,3 en 2017, a entraîné la progression des superficies dédiées aux cultures énergétiques dans les États membres – elles sont estimées à 6 % en France –, principalement au profit des grandes exploitations spécialisées. Mais cela a aussi nourri une demande croissante de matières premières importées des pays tropicaux. Le biodiesel, qui représente les quatre cinquièmes des agrocarburants consommés en Europe, est composé pour un tiers d'huile de palme. La France a adopté un objectif

d'incorporation de 10 % pour l'éthanol et de 8 % pour le biodiesel. Grâce aux subventions et exonérations fiscales – estimées par la Cour des comptes à 1,5 centime par litre de gazole et 2,6 centimes par litre d'essence –, les agrocarburants ont contribué à 7,4 % de la consommation énergétique des transports dans l'Hexagone en 2017, selon Eurostat, l'électricité verte comptant pour 1,7 %.

Quel est le bilan des agrocarburants ?

– Le *bilan économique* est *a priori* favorable. Ainsi pour chaque litre d'essence utilisé dans la production et la transformation en alcool de la canne à sucre sont produits 9,2 litres d'éthanol, le processus industriel permettant d'utiliser la bagasse tirée du broyage pour produire de l'électricité (cogénération).

– Le *bilan écologique* direct semble également positif: l'éthanol produit en France rejette 2, 5 fois moins de CO₂ que l'essence; pour le biodiesel ce facteur est de 3,3 par rapport au gazole (source, ADEME).

Mais globalement, l'écobilan semble loin d'être positif. Pour produire ces sources d'énergie, il faut en effet mettre de nouvelles terres en culture, détruire des forêts, occuper des prairies ou des tourbières à forte teneur en matières

Le *jatropha curcas*

Les « agrocarburants de proximité » peuvent constituer une ressource efficace en matière d'énergie décentralisée. Parmi eux, occupent une place importante ceux tirés de la pourghère ou *Jatropha curcas*, un arbuste qui prolifère dans les zones semi-arides. Son huile pressée peut être utilisée dans un moteur en la mélangeant au gasoil ou la transformant en ester pour obtenir du biodiesel utilisé ensuite dans les unités de production électrique décentralisée. Cette huile présente une grande viscosité qui se réduit lorsqu'on la chauffe pour devenir au-delà de 110 C° semblable au diesel. Une plante fournit chaque année de 1 à 4 kg de graines. Huit kilos de fruits donnent 1,5 litre de biocarburant. L'huile peut aussi servir à d'autres usages, comme fabriquer du savon thérapeutique et des bougies. La plante qui peut atteindre jusqu'à cinq mètres de haut dans les pays du Sahel est peu exigeante en eau et pousse dans des conditions climatiques difficiles.

organiques. Ainsi avec de l'éthanol de blé ou de maïs, il faut environ 0,2 hectare de terre agricole pour faire un plein d'une grosse voiture! Soit l'équivalent de la surface disponible par habitant de la planète. Ce sont aussi autant de stocks de CO₂ qui sont détruits. Quand il se produit un *changement dans l'affectation des sols* pour répondre à la demande en agrocarburants, les émissions liées aux agrocarburants se révèlent parfois supérieures à celles du carburant fossile de référence. Mesurer tous les effets indirects est en réalité complexe. Il faut estimer l'impact de la politique des agrocarburants sur les prix alimentaires, l'offre et la demande de denrées agricoles, les flux commerciaux, l'utilisation des terres, la déforestation et en déduire la résultante en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Pourtant la recherche avance. En 2011, une étude fondée sur un modèle appelé « Mirage » démontre qu'en tenant compte de ces effets indirects sur l'usage des sols, les émissions de gaz à effet de serre du colza, de l'huile de palme ou du soja sont supérieures à celle des énergies fossiles. Une autre étude à partir du modèle « Globiom » (pour Global biosphere management model) de 2015 a conclu de manière similaire que le biodiesel émet en moyenne 80 % de gaz à effet de serre de plus que le pétrole, avec un score ahurissant de 200 % pour l'huile de palme.

Le bilan global est donc plus que nuancé quand on évalue le cycle de production qui intègre l'affectation des terres, l'utilisation de l'eau d'irrigation et les intrants utilisés. Seuls les agrocarburants à base de maïs et de canne à sucre auraient un bilan écologique positif.

Cela a conduit la Commission européenne à décider en 2019 que l'usage de l'huile de palme comme agrocarburant devrait être progressivement éliminé de 2023 à 2030. La directive stipule aussi qu'il sera impossible, d'ici à 2030, de

comptabiliser comme « renouvelables » les agrocarburants composés de matières premières « dont la zone de production gagne nettement sur des terres présentant un important stock de carbone ».

AGROÉCOLOGIE

L'agriculture dominante dans les pays développés, inspirée du modèle productiviste, prend le fonctionnement du monde vivant comme une boîte noire qui transforme des intrants en outputs, en tentant de stabiliser et d'homogénéiser le matériau vivant et de réaliser des artefacts pour réduire les incertitudes générées par les dynamiques et la diversité du vivant. Elle est en quelque sorte une « artificialisation » du pilotage du vivant.

À l'inverse, l'agroécologie cherche à trouver des solutions en s'inspirant du fonctionnement de la nature une approche scientifique qui combine développement agricole et protection/régénération de l'environnement naturel pour régénérer les sols appauvris par l'érosion, la surexploitation et le réchauffement climatique. Miguel Altieri, chercheur de l'Université de Berkeley, a été un des pionniers de cette discipline et en a proposé une définition dès 1995. Elle associe cinq principes :

1. le renouvellement de la biomasse et l'entretien de la fertilité des sols ;
2. la minimisation des pertes en énergie solaire, en air, en eau et nutriments ;
3. la sauvegarde de conditions du sol favorables pour la croissance des plantes (à travers le renforcement de la matière organique des sols et de l'activité biologique des sols) ;
4. le renforcement de la diversification génétique dans le temps et l'espace ;
5. la lutte contre les ennemis des cultures (maladies, ravageurs et adventices).

La Déclaration de Nyéléni de 2015 a souligné que l'agroécologie fait partie intégrante de la *souveraineté alimentaire*, non seulement dans ses dimensions techniques et productives, mais

aussi en termes socio-économiques, politiques, et culturels.

En France l'agroécologie rencontre un certain enthousiasme. « Elle représente l'opportunité de rehausser l'importance socio-économique de l'agriculture, de créer des emplois, de dynamiser les territoires ruraux, de recréer du lien entre espaces ruraux et milieux urbains » (Académie d'agriculture, 2021). Les préconisations sont concrètes : réforme du marché foncier, développement de l'*agriculture périurbaine*, *paiements pour services environnementaux*, développement de labels de production locale (afin de développer une économie de gamme), aides à la diversification des filières, redéploiement des moyens de la recherche vers des approches plus agronomiques... Elles peuvent être rapidement mises en place.

Toutes ces méthodes permettent de concilier quatre éléments : hausse de la production, coût faible de l'innovation, maîtrise de l'itinéraire technique et préservation de l'environnement. Mais la généralisation de ces pratiques est délicate. Le temps joue un rôle considérable dans la diffusion des techniques de l'agroécologie : temps d'expérimentation, d'apprentissage, de propagation. Il faut souvent faire du sur-mesure afin de bien maîtriser les interactions

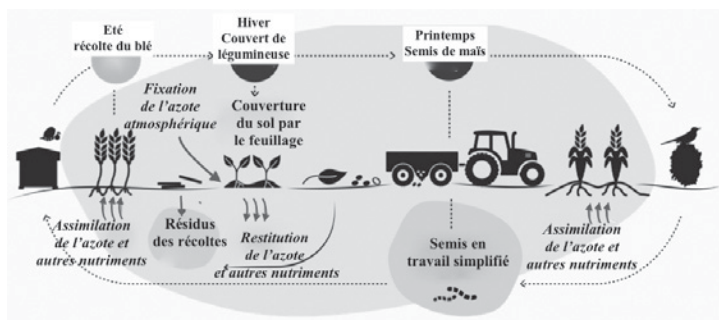
complexes sols-plantes et tenir compte des usages agricoles locaux.

Les difficultés ne doivent pas être occultées. Elles sont importantes quand on passe d'une agriculture conventionnelle à l'agroécologie avec une phase de reconversion qui peut se traduire par une baisse des rendements. Les orientations techniques doivent être souples et progressives en vue de faciliter l'appropriation, associant conseil de gestion, apprentissage, crédit, et prise en charge par des *organisations professionnelles*. Aucune trajectoire agricole n'est simple, d'où l'importance à accorder à la recherche, à l'expérimentation et aux études d'impacts.

AGROÉCOLOGIE (BLOC)

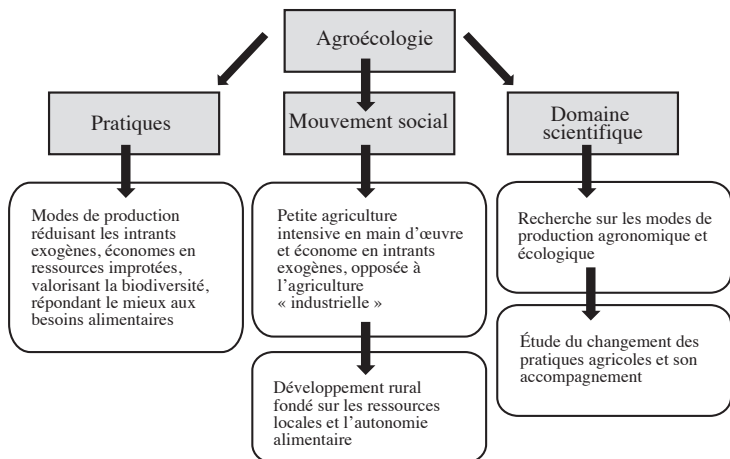
Un bloc agroécologie est un aménagement physique et biologique collectif d'un seul tenant, constitué de parcelles contiguës de familles paysannes volontaires. D'une superficie initiale minimum de dix hectares, le bloc présente une forte diversité biologique étagée à vocation nutritionnelle, productive et environnementale. Des plantes rampantes et des arbres sont associés dans le bloc pour créer un effet « *oasis* » protecteur contre les érosions éoliennes et pluviales. Le concept émane du constat qu'un certain nombre de pratiques ont un impact plus

Exemple de pratiques agroécologiques



(Source : Gersycoop)

Les trois courants de l'agroécologie



fort lorsqu'elles sont mises en œuvre à large échelle, notamment les techniques de protection des sols contre l'érosion. La maîtrise du ruissellement est plus efficace lorsqu'elle est appliquée à l'échelle d'un bassin-versant que sur une simple parcelle. Pour obtenir un effet écosystème, il faut pouvoir intervenir à l'échelle de plusieurs exploitations.

AGROÉCOLOGIE (PRATIQUES)

Les applications de l'agroécologie sont infinies. Elles ne se limitent pas à *l'agriculture sous couvert végétal*. Donnons quelques exemples observés dans les pays du Sud :

- Les *cultures au pied des arbres fertilisants* bénéficient de cet engrais naturel en matières organiques et en azote que constituent les feuilles tombées au sol.
- Le *zai* (du mooré *zaiégré* qui signifie « se lever tôt et se hâter pour préparer sa terre ») ou culture en « poquet » consistant à creuser des microbassins où les semences de mil et de sorgho sont

semées et la fumure organique déposée.

- Le *grappillage* à Haïti qui désigne une polyculture de subsistance consistant à construire une butte en bordure par exemple d'une rizière et à y planter diverses cultures à durée de maturité différentes, la diversité des temps de récolte permettant d'optimiser la combinaison productive et de diversifier les risques.

- Le *système de riziculture intensive* (SRI) développé d'abord à Madagascar avant d'être diffusé en Asie, notamment en Inde, repose sur divers principes de repiquage, de gestion de l'eau et d'apports en fumure organique avec un sarclage mécanisé. Tous les moyens de production (semences, herbicides, eau) sont réduits, mais le temps de travail est augmenté et la bonne gestion de l'eau est délicate à conduire.

D'autres techniques d'optimisation des ressources s'inspirent des savoirs traditionnels. Les *demi-lunes* sont de grandes cuvettes creusées en déposant la terre

Quelques effets positifs de l'agroécologie

<i>Sur le plan économique</i>	<i>Sur le plan environnemental</i>	<i>Sur le plan social</i>
– Production diversifiée, stable et de qualité – Intégration production végétale et élevage – Amélioration des marges des activités – Réduction des coûts des intrants (pesticides naturels) – Réduction des pertes – Possibilité de meilleure valorisation des produits sur les marchés	– Recyclage de la biomasse – Reproduction des potentialités du sol – Enrichissement en azote (légumineuse) – Absence de contamination – Préservation de l'eau et de l'agrobiodiversité – Protection contre les pollutions agricoles – Réduction des pressions sur les agrosystèmes	– Réappropriation des savoirs traditionnels – Autonomie vis-à-vis des prix des intrants – Sécurité alimentaire et nutritionnelle – Autonomie vis-à-vis des ressources non renouvelables – Lien direct avec les consommateurs – Valorisation des ressources locales

de déblai pour former des bourrelets afin de capturer l'eau de ruissellement ; elles peuvent également recevoir de la matière organique. Les *cordons pierreux* sont constitués de pierres disposées le long des courbes de niveau, ralentissant le ruissellement de l'eau, augmentant son infiltration et permettant de capturer les sédiments. Les *fosses fumières* consistent à faire décomposer la matière organique (animale et végétale) dans une fosse creusée ou dans un bassin construit hors sol.

En Inde, où l'intensification technocentrée conventionnelle de l'agriculture a montré ses limites écologiques, économiques et sociales, de multiples expériences se réclamant de l'agroécologie se sont développées. Une expérience, initiée en 2015 et intitulée « Agriculture naturelle à budget zéro » (Zéro Budget Natural Farming, ZBNF) dans l'Andra Pradesh, s'est engagée dans l'approche de l'agriculture régénérative, s'appuyant sur plusieurs méthodes de production, dont diverses préparations à base d'urine et de bouse de vaches indigènes, fermentées et/ou agrémentées selon leur fonction de nem (argousier), de Jagger (sucre de

canne non raffiné), de farine de légumineuses, de piments et/ou autres répulsifs, de terre de forêt « vierge », etc.

La présence de matière organique dans les sols est nécessaire pour bénéficier d'une résilience des rendements et de pratiques durables. L'agriculture écologique ou biologique permet davantage d'atteindre des taux suffisants de matière organique des sols. Entretenir la *biodiversité* des espaces cultivés offre également des moyens efficaces de lutte contre les insectes ravageurs des cultures, tout en réduisant les épandages d'insecticides de synthèse. Ainsi au Kenya, des rangées de *desmodium* (une plante qui attire les insectes piégés par la matière gluante qu'elle produit) quadrillent les champs de maïs sur quelques milliers d'hectares. De plus, le *desmodium* sert à nourrir le bétail, augmentant ainsi la production de lait.

AGROFORESTERIE

L'agroforesterie recouvre un ensemble de techniques d'aménagement des terres, impliquant la combinaison d'arbres forestiers, soit avec des cultures, soit avec l'élevage, soit même avec les deux. Il peut aussi bien s'agir de pratiques agricoles dans la forêt ou dans des plantations

forestières, que d'arbres entretenus dans les champs, dans les pâturages ou encore juxtaposés à l'espace agricole telles que les haies.

Les cultures au pied des arbres requièrent moins d'apports en eau grâce à l'ombrage et bénéficient de cet engrais naturel que constituent les feuilles tombées au sol. Certaines essences sont prisées pour leur vertu en matière de fertilisation, comme l'*acacia albida* au Sahel, qui fixe l'azote et qui offre un engrais vert. Dans un paysage agroforestier bien entretenu, des arbres d'âge différent cohabitent, lissant les effets de l'ombre des grands arbres sur les cultures en sous-étages, tels le blé ou le maïs, planté entre les lignes d'arbres. Les résultats de l'agroforesterie sont probants dans les zones arides. Certaines ressources de l'agroforesterie présentent des options particulièrement prometteuses. Citons-en une : le *Gliricidia sepium*. Cette légumineuse pousse hâtivement et se multiplie sans difficulté par bouturage ou par semis des graines. Cet arbre sert à faire des haies d'alignement. Il donne également de l'ombre dans les plantations de cacaoyers et de caféiers au Mexique (il est appelé pour cette raison *madre de cacao* « mère du cacao »). Il est aussi utilisé dans les plantations de théiers du Sri Lanka, de poivriers, de fruits de la passion, de vanilliers. Planté dans les champs ou en bordure des parcelles, il est une « usine à engrais ». Comme toutes les légumineuses, il enrichit le sol en azote. Ses profondes racines permettent de retenir l'eau et de faire émerger les nutriments dont les plantes ont besoin, tandis que ses feuilles tombées sur le sol fournissent aussi un bon engrais vert. Le *gliricidia* a en outre la vertu de stabiliser les sols et d'éloigner certains insectes ravageurs. Le principal obstacle à l'agroforesterie est le temps. Les pressions court-termistes des politiques agricoles ne lui sont guère favorables.

AGRO-INDUSTRIE

Les agro-industries constituent la colonne vertébrale de l'industrie dans de nombreux pays où elles peuvent représenter plus de la moitié du secteur manufacturier. Elles génèrent de puissants effets sur la *chaîne de valeurs* en ajoutant de la valeur ajoutée à la production agricole primaire. Elles sont créatrices d'emplois, notamment féminins, dans des branches comme celle des produits laitiers, des fruits et légumes et des industries de la pêche. Les produits transformés occupent une place croissante de la consommation alimentaire urbaine. En revanche, elle exerce une forte pression sur les ressources quand elle adopte, comme c'est majoritairement le cas, un modèle productiviste caractérisé par l'*intensification* fondée sur la sélection génétique et la limitation des variétés. Les défis à relever sont importants. L'évolution des technologies est rapide et la concurrence des pays à revenu moyen (Argentine, Brésil, Chili, Indonésie, Malaisie, Thaïlande, Turquie) sur les marchés d'exportation prend de nouvelles formes qui obligent à une grande flexibilité de l'outil de production et des qualifications poussées. Les seuils d'entrée sur les marchés, même pour les activités agro-industrielles les plus élémentaires, s'élèvent graduellement. L'intégration verticale et la concentration sont la règle à tous les niveaux de la transformation et de la distribution. Les normes de qualité et de *sécurité sanitaire* des aliments imposées par les importateurs sont de plus en plus nombreuses. Les grands distributeurs s'appuient de plus en plus sur des filières spécialisées d'achat et des grossistes spécialisés.

AIDE ALIMENTAIRE

L'aide alimentaire prend diverses formes : distribution gratuite de nourritures ou vente à prix subventionnés, produits nutritionnels ciblés sur la mère et l'enfant, opérations dites « travail contre nourriture » (*food for work*),

Zero Budget Natural Farming en Inde

<i>Piliers</i>	<i>Bénéfices attendus</i>
<i>Jeevamrita</i> (« ferment de vie ») : culture microbienne fermentée dérivée de bouse et d'urine de vache (races locales), de sucre brut, de farine de légumineuses et de sol non contaminé.	Stimulation de l'activité microbienne des sols pour rendre plus accessibles à la plante les nutriments ; protection contre les pathogènes ; augmentation du carbone dans le sol.
<i>Beejamrutham</i> (« ferment d'immunité ») : enrobage microbien des semences et plants, à base de bouse et d'urine de vache, et de chaux (proche des pralins utilisés en Europe).	Protection des jeunes racines vis-à-vis des maladies fongiques (champignons), transmises par les semences ou par le sol (telluriques).
<i>Acchadana</i> (« mulching ») : couverture de la surface du sol avec des résidus de culture.	Protection de la surface du sol, rétention d'eau, apport de nutriments et humification, contrôle des adventices.
<i>Waaphasa</i> (« microclimat ») : aération du sol, altérant la gestion de l'eau du fait de l'amélioration de la structure du sol et de sa teneur en humus.	Amélioration de la disponibilité en eau et de l'efficacité de son utilisation ; meilleure résilience face à la sécheresse ; besoins en irrigation réduits.

(Source : Khadse et Rosset, 2019)

renforcement des stocks de réserve alimentaire, distribution de semences, d'aliments pour le bétail, le déficit fourrager pouvant menacer sa survie.

Sur le plan international, on distingue trois catégories d'aide alimentaire :

1. *L'aide d'urgence*. Elle est une réponse aux calamités naturelles, à la guerre ou aux insuffisances de récoltes à la suite d'une sécheresse ou de l'attaque de prédateurs. Cette aide est toujours gratuite.
2. *L'aide alimentaire programmée*. Elle est fournie pour permettre de combler, à des prix fixés et en période normale, l'écart entre les besoins locaux et la production augmentée des importations commerciales. Elle procure à l'État des fonds de contrepartie.
3. *L'aide alimentaire de projets*. Cette aide est destinée à des groupes-cibles pour combler un déficit nutritionnel. Elle est associée à des projets de relance de la production vivrière, à des *cantines*

scolaires, à des centres de protection maternelle et infantile, ou encore pour des travaux communautaires. Une partie de cette aide est vendue pour acheter des matériaux, des outils ou de l'équipement, une autre est donnée en contrepartie d'un travail.

Pour que l'aide alimentaire soit efficace, il faut prendre des précautions. Elle peut exercer un effet à la baisse sur les prix des denrées et pénaliser les producteurs locaux (*effet Schultz*). Elle peut aussi avoir un effet désincitatif en influençant négativement la volonté de travailler des bénéficiaires, devenant des tributaires permanents de l'aide. Dans les villes, elle risque d'amener les consommateurs à prendre goût à des aliments importés qui ne correspondent pas aux habitudes locales de consommation. Cet effet de substitution, lent et sournois, mais difficilement réversible, observé notamment dans le cas de l'aide américaine du

PL480, est repérable par exemple dans la concurrence entre riz traditionnels et riz blanc précuit importé. Enfin, l'aide alimentaire, parant au plus pressé, peut décourager les prises de décisions des gouvernements bénéficiaires dans le secteur agricole. Pire, parfois elle est manipulée par les élites à des fins politiques, la distribution gratuite étant particulièrement appréciée en période électorale. Ces critiques sont prises en considération depuis une quinzaine d'années, avec notamment des opérations qui favorisent les achats locaux ou dans les zones voisines excédentaires et la relance de la production locale.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT

L'aide publique au développement (APD) a connu une croissance régulière passant à prix constant d'un peu moins de 40 milliards de dollars en 1960 à 162 milliards en 2020. Elle a représenté 0,32 % du Revenu national brut (RNB) des pays donateurs (source: OCDE). Mais son poids relatif comme source de financement a décliné. L'aide publique, qui représentait plus de 50 % des flux extérieurs nets de capitaux vers les pays en développement en 1969, n'en représente plus que 25 %. Parallèlement, la géographie de l'aide s'est fortement modifiée avec une forte réduction du nombre de pays éligibles: plus de 55 pays sont sortis de la catégorie des pays en développement du Comité d'aide au développement (CAD), le forum de l'OCDE qui réunit les plus grands fournisseurs de l'aide, du fait de l'élévation de leur revenu par habitant. Logiquement, l'aide vers ces pays s'est tarie. Ils sont parfois devenus, comme la Corée, à leur tour des pays donateurs membres du CAD.

Dans les pays les moins avancés (PMA), l'APD représente encore 70 % des flux extérieurs nets. Cela montre que l'aide reste un élément incontournable du financement du développement des pays les plus pauvres, ce qui était sa principale vocation originelle.

L'écosystème de l'aide repose sur plusieurs fondements:

- *Théorique.* Le modèle de *croissance keynésienne à double déficit* fait de l'aide étrangère un complément indispensable à l'épargne domestique quand elle est défaillante. D'autres modèles d'inspiration néo-classique reposent sur la coopération mutuellement bénéfique pour en faire un jeu à somme positive: les pays aidés ne sont-ils pas des consommateurs de demain?

- *Historiques.* Le devoir de mémoire a eu sa place même s'il a perdu de son influence: n'est-il pas impératif, pour la Grande-Bretagne et la France en particulier, d'assumer une « réparation » pour la colonisation?

- *Éthiques.* La compassion a également pris sa place, faisant naître « le sanglot de l'homme blanc »: comment ne pas demeurer bienveillant et secourable devant la pauvreté, facteur de risques locaux et mondiaux?

- *Diplomatiques.* De nombreux indices laissent penser que les instruments de l'aide sont encore pour une part non négligeable placés au service du dessein de préserver des intérêts stratégiques. En augmentant le nombre de ses bénéficiaires, un État donateur élargit le nombre des alliés sur les grands sujets, aux Nations unies et dans d'autres enceintes.

- *Économiques.* La préservation d'une aire d'influence politique (et aussi linguistique et culturelle) n'est pas sans rapport avec le besoin de garder des espaces privilégiés, avec des retours avantageux pour les entreprises du pays donateurs. Le *déliement de l'aide* a néanmoins en partie annulé cet avantage.

- *Géostratégiques.* Certains enjeux tournent autour de la gestion des *biens publics mondiaux*. La montée en puissance des risques globaux est un facteur majeur d'une potentielle déstabilisation des modèles de développement classiques: nul ne saurait s'exonérer de ses responsabilités mondiales en matière de

climat, d'environnement ou de sécurité, fussent-elles différenciées selon les pays.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT (COMPTABILISATION)

Selon le Comité d'Aide au Développement (CAD), pour qu'une dépense relève de l'APD et soit comptabilisée en tant que telle, elle doit satisfaire quatre conditions: 1. être une dépense qui émane des États et des collectivités locales; 2. versée au bénéfice des pays et territoires sur la liste des bénéficiaires d'APD, ou à des institutions multilatérales, et/ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics; 3. ayant pour objectif essentiel déclaré le développement et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement; 4. assortie de conditions financières favorables, en l'occurrence comporter un élément-don de 25 % au moins.

Depuis 1969, le concept d'APD est reconnu comme l'étalon de la solidarité internationale, avec comme cible d'allouer 0,7 % du revenu national brut. Cette cible a été le support de

l'engagement répété des donateurs, mais jamais atteint sauf pour les pays scandinaves et depuis 2014 pour la Grande-Bretagne. Les niveaux actuels de l'APD se situent en moyenne à 0,3 % et celle aux PMA équivaut en moyenne à 0,09 % du RNB, en dépit des engagements réitérés de leur allouer entre 0,15 et 0,20 %. En réalité, les chiffres sont trompeurs. Les statistiques de l'aide au développement recouvrent un ensemble très hétérogène d'actions en faveur des infrastructures de santé, d'éducation, d'habitat, d'accès à l'eau, de lutte contre la pauvreté, mais également aux domaines de l'organisation de l'État et du soutien aux associations de la société civile. Le décalage entre l'évolution économique rapide et la relative stabilité de la définition de l'APD a conduit à des critiques croissantes contre cet indicateur. L'agrégat mélange des « chèvres, des choux et des carottes » en intégrant des flux de ressources vers les pays en développement aussi bien que des dépenses effectuées dans le pays donateur (dépenses en direction des réfugiés politiques, frais

Aide française

En 2020, l'aide publique française a atteint 13,5 milliards d'euros, soit 0,53 % du revenu national brut ce qui la place au cinquième rang des donateurs mondiaux (après les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Japon). L'objectif de parvenir à 0,7 % du revenu national est reporté à 2025 dans la Loi sur le développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales adoptée en 2021. Les fonds publics consacrés à l'APD transigent pour 65 % par le canal bilatéral, 20 % par le canal européen et 15 % par le canal multilatéral. Les deux structures principales de la politique française sont l'Agence française de développement de développement (71 agences, 90 pays d'intervention) et Expertise France créé en 2015. La première finance des prêts et des dons, la seconde assure la mobilisation de l'expertise publique sur les études et l'ingénierie de projets. Cette politique s'inscrit désormais dans un cadre de concertation ouvert à tous les acteurs, avec la création du Conseil national du développement et de la solidarité internationale. La diversité des instruments a longtemps été la spécificité de l'aide française, en cohérence avec la diversité de ses objectifs et de sa présence géographique. De nombreux rapports, dont celui d'Hervé Berville (2018), plaident pour une aide « plus qualitative, catalytique et durable dans ses effets » portée par de nouvelles « coalitions d'acteurs » (État, secteur privé, collectivités locales, associations).

d'écologie des étrangers, frais administratifs). La mesure doit en conséquence être redéfinie de façon à ce qu'elle soit plus en relation avec la réalité présente du *financement du développement*.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT (EFFICACITÉ)

Dans la pratique, la question de l'efficacité de l'aide met toujours en confrontation des buts multiples, des objectifs multidimensionnels à réaliser avec un système d'information imparfait et des difficultés pour mesurer l'impact des actions. Des études économétriques, on tire néanmoins quelques résultats. L'aide est considérée comme plus efficace :

- quand le bénéficiaire applique de « bonnes politiques économiques » : équilibres macroéconomiques, maîtrise de l'inflation, ouverture commerciale. La sélectivité de l'aide est ainsi établie en faveur des « bons élèves » ;
- quand ses *capacités d'absorption* sont grandes, notamment en matière de gestion administrative et de compétences locales, tant pour la négociation des opérations que pour leur mise en œuvre ;
- quand l'aide est prévisible et non soumis à des fluctuations d'une année sur l'autre ;
- quand la vulnérabilité du bénéficiaire aux chocs externes (variation brusque des prix, aléas climatiques) est élevée et que l'APD compense les pertes de ressources par des mécanismes de financement contracycliques ;
- quand les donateurs se coordonnent. Une solution pour réduire encore davantage les coûts associés à la gestion de l'aide consiste à pousser le plus loin possible l'*harmonisation* vers la situation dite du « bailleur dominant », chef de file pour le compte de la communauté des donateurs.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT (CONTROVERSES)

Depuis sa création, l'APD doit faire face à des vagues de critiques concernant ses

motivations et ses conséquences. Les reproches sont nombreux. Citons-en quelques-uns.

– Le volume de l'aide dépend de la stratégie du « généreux donateur » qui décide de financer ou non tel ou tel pays, tel ou tel projet en fonction de ses considérations géostratégiques ou de ses intérêts commerciaux. Les procédures d'appropriation par le bénéficiaire sont dans la réalité souvent en trompe-l'œil.

– L'aide ne peut pas avoir un effet positif pour les pays bénéficiaires dans la mesure où elle est accordée en fonction de programmes de développement déterminé par des « planificateurs professionnels » extérieurs aux réalités locales, incapables de prendre en compte toutes les complexités pratiques auxquelles ils vont inévitablement être confrontés.

– Les financements, même s'ils sont de plus en plus fongibles, et de moins en moins liés, portent avec eux des choix d'objectifs et de méthodes prédéterminés qui implicitement introduisent des mises sous tutelle aux conséquences culturelles et politiques.

– Pour des raisons de coûts, les donateurs préconisent les *silver bullets*, des solutions à caractère générique et ciblées, conçues de telle sorte qu'elles puissent être mises en œuvre en silos, indépendamment du contexte local. En choisissant les solutions les plus rapides et les plus économiques et en ne tenant pas compte des éventuelles conséquences de telle ou telle décision, le modèle occulte les questions essentielles concernant l'orientation et la raison d'être des projets, les bénéficiaires de ces projets et les personnes chargées de les mettre en œuvre. L'aide européenne et celle de la Banque mondiale sont particulièrement pointées du doigt, mais aussi celle des grandes fondations (Bill et Mélinna Gates en particulier).

Dernière critique : l'aide étrangère a pour effet de limiter la mobilisation des ressources nationales et, ce faisant, de libérer

Initiative internationale pour la transparence de l'aide

Lancée en 2008, l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA, en anglais) est un standard reconnu pour la publication des données d'aide publique au développement. Il fournit aux donateurs disposés à faire connaître sur une base trimestrielle leurs dépenses d'aide actuelles et futures, un format commun de publication des données de manière comparable et fiable. Les flux de financement, budgets, résultats, lieux, calendriers et descriptifs de projet sont introduits dans un ensemble de données accessible en ligne. Le but est d'améliorer la coordination et l'évaluation des résultats d'une façon efficace pour maximiser l'impact de leurs ressources. L'IITA n'a pas comme objectif de remplacer le système de notification SNPC de l'OECD/CAD qui mesure et évalue les flux de l'aide passés.

de l'obligation de rendre des comptes aux citoyens. Les études ont d'abord conclu à l'effet d'éviction néfaste de l'aide sur l'épargne domestique. Des travaux plus récents viennent réfuter cette conclusion. La réalité est plus complexe et semble déterminée par trois facteurs : le type d'aide (don ou prêt, soutien budgétaire ou accompagnement de projets), les effets concomitants des politiques auxquelles cette aide est conditionnée et, enfin et surtout, le cadre de gouvernance propre au pays. En outre, à supposer que l'aide réduise l'incitation à mobiliser les ressources nationales, sa suppression pourrait entraîner l'adoption de politiques fiscales destinées à augmenter les recettes, qui seraient néfastes pour la collectivité et particulièrement pour les pauvres.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT (AVENIR)

Les montants annuels de l'APD se situent à un niveau au moins vingt fois inférieur aux besoins estimés pour l'*Agenda 2030*. Cette aide augmentera peu en raison des contraintes fortes qui pèseront sur les pays donateurs confrontés à un ralentissement durable de leur croissance et à l'augmentation de la pauvreté domestique.

Il est clair que la coopération au développement doit être repensée, dans sa finalité comme dans ses méthodes.

La crise met en cause l'APD. Elle tue définitivement (enfin) le mot « aide », condescendant et unilatéral, qui est décidément encore difficile à évacuer, même. Le message à adresser aux autorités publiques est à construire. Il pourrait reprendre quelques idées déjà formulées pendant le débat sur le projet de loi sur le développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales.

1. Besoin d'une nouvelle histoire. Redonner une légitimité à la coopération internationale auprès de l'opinion publique : solidarité et intérêts bien compris.

2. Ne plus parler d'aide, mais de partenariats solidaires, d'enjeux partagés, d'intérêts mutuels. Abandonner la verticalité de type Afd, le regard condescendant.

3. La connaissance des besoins est au Sud ; les ressources pour le développement durable, principalement humaines, le sont tout autant.

4. Privilégier une approche par les acteurs (ruraux, pasteurs, urbains, femmes, jeunes, migrants, chômeurs, entrepreneurs, réfugiés) plutôt qu'une approche par les secteurs (agriculture, élevage...). Une vraie innovation pour plus d'appropriation.

5. Éviter de faire de l'acharnement thérapeutique en nourrissant la rente par perfusion (débat sur la dette et les concours financiers non ciblés).

Les Forums sur l'efficacité de l'aide de Rome (2003), Paris (2005), Accra (2008), Busan (2011) et Mexico (2014) constituent la plate-forme de discussion sur la manière dont les pays devraient travailler ensemble pour maximiser l'impact de l'aide apportée. La *Déclaration de Paris* (2005) est la référence de base. Elle repose sur les cinq principes de la « pyramide de l'efficacité » :

1. l'*harmonisation* des procédures entre les donateurs ;
2. l'*alignement* des objectifs des donateurs sur les politiques nationales ;
3. l'*appropriation* de l'aide qui implique que les États bénéficiaires exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques de développement et assurent eux-mêmes la coordination des actions ;
4. une *gestion axée sur les résultats* plutôt que sur les moyens ;
5. une *redevabilité* mutuelle concernant l'usage des ressources affectées au développement.

6. Mobiliser les acteurs associatifs, décentralisés, privés, lesquels doivent monter en échelle et en compétences dès l'amont de la définition des actions. Une refondation est en cours. L'idée directrice est commandée par les évolutions en cours : l'obsolescence du clivage Nord-Sud et l'universalité des *Objectifs du développement durable* imposent de passer d'une logique d'assistance unilatérale (telle qu'elle sous-tend l'APD depuis sa naissance) à une logique d'enjeux partagés. Par ailleurs, de la Banque mondiale aux fondations privées, des pouvoirs publics aux entreprises (grandes et petites), des collectivités locales aux *organisations de la société civile* (grandes et petites), une pluralité d'acteurs se mobilise et des « coalitions d'acteurs » peuvent désormais se

combiner pour trouver et mettre en œuvre des solutions concrètes. Dans ce nouveau contexte, l'aide trouve sa nouvelle place : faire en sorte que les financements, quelle que soit leur origine, publique ou privée, « produisent » vraiment du développement durable. Pour ce faire, elle devrait jouer sur deux mécanismes :

– *L'effet support* : faire en sorte que l'APD contribue concrètement à réduire les facteurs de risques qui freinent le développement, en s'attaquant aux défaillances qui affectent le cycle des projets.

– *Asymétrie d'information, aléa moral*, manque de garanties, étroitesse des systèmes bancaires et assurantiels. Les instruments nécessaires sont connus et en partie déjà mis en œuvre : prêts concessionnels, offre de garantie, mécanismes de préfinancement bonifié, garanties d'emprunt (fonds de garantie, obligations vertes, obligations à impact sur le développement), engagements d'achat ou divers systèmes assurantiels.

– *L'effet levier* : peser sur la mobilisation directe des fonds disponibles en inscrivant les agences de développement au cœur de l'intermédiation financière. Cela revient à financer par l'argent public tout ou partie de la R&D, des études de faisabilité, ou des projets pilotes... L'effet multiplicateur sur des projets d'infrastructures peut alors atteindre 1/10 voire 1/20 si le projet est ensuite entièrement financé par le privé – ce qui est considérable.

Dans cette mutation en cours, le rôle de l'aide publique devrait donc devenir principalement celui de catalyseur (incitation, facilitation, correction des imperfections du marché, portage de risques, capitalisation) plutôt que celui d'opérateur direct. Tout compte fait, on peut raisonnablement penser que va se constituer un nouvel écosystème financier de la coopération au développement. De nouvelles modalités d'intervention, plus centrées sur le renforcement des capacités locales et de mobilisation des

L'aide fatale

La thèse anti-aide rejoint le point de vue de nombreux intellectuels de pays du Sud. Il faut apprendre « à ne pas se coucher sur la natte des autres » écrivait le burkinabè Joseph Ki-Zerbo, fustigeant les comportements des dirigeants, cherchant ailleurs des modèles, inaptes à conceptualiser et à impulser une voie endogène de développement. La critique la plus virulente contre l'aide au développement et sa relation avec les comportements des *élites* a été énoncée par deux personnalités africaines. D'abord par la camerounaise Axelle Kabou en 1991 avec sa thèse au nom provocateur : *Et si l'Afrique refusait le développement?* Vingt ans plus tard, la charge provocatrice de la zambienne Dambisa Moyo fut encore plus radicale : l'aide au développement est « fatale » (*dead aid*), car elle encourage la corruption et permet à des régimes de se maintenir artificiellement. Elle souffre d'un défaut essentiel : elle détruit les incitations à évoluer, à se réformer et à se développer. La conclusion est sans nuance : sa suppression est une condition essentielle pour que l'Afrique trouve le chemin d'une croissance autonome. Rétorquons que cette critique radicale fait fi d'un certain nombre d'évolutions de l'aide occidentale, comme celle ayant conduit au *déliement*, c'est-à-dire à la suppression du lien entre l'origine nationale de l'aide et celle du fournisseur des biens et services qui générerait des surcoûts importants, ou aux progrès en matière d'efficacité.

ressources locales (y compris l'épargne) sont en œuvre. La logique d'intervention devient celle de l'écoconstruction, du lien territoire à territoire, de la symétrie horizontale, de l'expérimentation, de la *capitalisation*, de la *montée en échelle* et des garanties de transparence et de redevabilité. Les dynamiques des acteurs – associatifs, décentralisés, publics et privés – se forment autour de projets-programmes plutôt à cycle long. Une partie du risque associé à ces projets-programmes peut être portée par des ressources publiques.

AIDE DOMMAGEABLE À L'ENVIRONNEMENT

Certaines aides publiques aux entreprises – subventions ou exonérations fiscales – peuvent se révéler nuisibles pour l'environnement. Il s'agit par exemple de l'octroi d'un taux réduit de taxe sur le carburant accordé à un secteur professionnel particulier comme le transport routier afin de préserver sa compétitivité face aux pays frontaliers. Apporter une telle aide à un secteur

peut s'avérer légitime, mais il serait plus efficace que cette aide transite par d'autres canaux. La réforme de certaines aides ne peut s'imaginer qu'à un niveau international pour être efficace. Ainsi, les navires de marchandises ne sont soumis à aucune taxe compensant leurs émissions de CO₂. Un pays comme la France pourrait décider de taxer ces navires à l'entrée de ses ports, mettant ainsi fin à une aide dommageable implicite. Mais, les navires en question pourraient être alors tentés d'aller décharger dans des ports situés dans les pays voisins. Ils échapperaient de la sorte à la taxe française et celle-ci n'aurait conduit qu'à créer une *émission de carbone* dans un autre pays, tout en réduisant l'attractivité économique des ports français. Dans ce cas précis, toute réforme de l'aide nécessite un dialogue intergouvernemental (ici dans le cadre de l'Organisation maritime internationale) afin de limiter les émissions de CO₂ de l'ensemble du secteur du transport de marchandises en mer.

AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE

L'aide humanitaire est une modalité de l'aide destinée aux populations sinistrées, réfugiées ou confrontées à une guerre civile. Elle est apportée dans le but de répondre à divers besoins : alimentation, santé, protection des enfants, logement, reconstruction, rétablissement de réseaux d'eau potable, d'énergie et de communication...

L'assistance est fondée sur les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Chaque décision prise doit être en accord avec ces quatre principes (fondement du Consensus européen sur l'aide humanitaire). Elle doit viser à aider, sans exception, ceux qui ont le plus besoin d'assistance, indépendamment de leur nationalité, religion, sexe, origine ethnique ou affiliation politique.

Les interventions d'urgence se caractérisent souvent par leur caractère à la fois massif et dispersé (en termes de nombre d'intervenants). L'impératif de promptitude est aussi décisif. Les plans d'action sont décidés dans les premiers jours qui suivent une calamité, et sont ensuite exécutés durant les semaines et les mois suivants.

Lors des crises humanitaires, différents acteurs interviennent, parmi lesquels les organisations humanitaires, nombreuses et diversifiées. Celles-ci jouent un rôle fondamental : près de la moitié de l'aide humanitaire internationale totale transite par leurs canaux.

La nécessité d'atteindre rapidement des objectifs humanitaires à grande échelle (sauver des vies, porter secours aux populations en détresse) pose des problèmes de coordination parmi les donateurs. Ils trouvent normalement des réponses par l'entremise du Service de coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA). Il faut veiller à ce que la dispersion des intervenants, la concurrence entre *organisations de la société civile*, le « court-circuitage »

des États et des organisations locales ne conduisent pas à l'affaiblissement des capacités d'acteurs locaux au lieu de les renforcer.

Une autre difficulté tient au fait que l'aide humanitaire d'urgence obéit à une logique d'offre tant pour des raisons qui tiennent à la modalité de son financement (appel à la générosité) qu'à la prépondérance de la fonction logistique dans son organisation. Elle peut avoir, si l'on n'y prend pas garde, des effets déstabilisants durables si elle n'est pas d'emblée construite sur la responsabilisation des bénéficiaires. Des comportements de « capteurs d'aide » se manifestent aussi parfois parmi les intermédiaires et les opérateurs locaux. Sans conteste, l'aide humanitaire répond à des besoins qu'elle est seule à pouvoir couvrir et son caractère indispensable est indéniable. Mais la logique du court terme (*early recovery*) ne rencontre pas toujours celle du moyen terme. Avec certains inconvénients. Ainsi, l'aide d'urgence procède-t-elle par la gratuité des services qu'elle offre. Souvent pour de bonnes raisons liées au dénuement des bénéficiaires, mais cette gratuité détruit les fragiles équilibres antérieurement mis en place pour introduire le paiement (de l'eau potable, de la santé, de l'énergie) afin d'instaurer des mécanismes de gestion assurant la pérennité du service. Revenir après, dans le cadre d'un programme de développement durable, sur la gratuité est particulièrement ardu. L'ensemble de ces problèmes ne fait que renforcer l'importance des approches cohérentes qui associent *Urgence-Reconstruction-Développement*.

Le sommet humanitaire mondial d'Istanbul en 2016 a marqué le début d'une profonde rénovation de l'aide humanitaire avec le lancement du Grand Bargain. Cet accord non contraignant proposé par les principaux bailleurs et acteurs mondiaux 14 a pour objectif l'amélioration de l'efficacité de l'aide humanitaire à la faveur d'une réforme du système humanitaire

mondial et d'une approche plus partenariale. Cet accord comporte 12 engagements visant notamment à la réduction des coûts de l'aide, à une plus grande transparence par un meilleur suivi des résultats et à la mise en place de financements pluriannuels conjoints humanitaire-développement. Le renforcement significatif du soutien aux acteurs locaux 15 et une plus forte association des populations aux décisions qui les affectent sont également désormais des priorités afin d'améliorer l'appropriation et l'efficacité de l'action internationale.

AIDE MONÉTAIRE

L'aide humanitaire mondiale accordée en espèces représente moins de 6 % du total. Elle provient des agences gouvernementales et des ONG et est distribuée sous la forme de coupons et de dons en nature, produits alimentaires, tentes, couvertures, vêtements. Efficace pour répondre à la nécessité immédiate des réfugiés, ce type d'aide n'est en revanche pas toujours la plus utile pour aider à construire une nouvelle vie. Si les 20 milliards de dollars de l'aide mondiale accordés aux réfugiés étaient fournis en espèces, certains économistes affirment que les dépenses pourraient permettre d'aider beaucoup de personnes: 30 % de réfugiés en plus, selon les estimations de certaines études. Aussi des systèmes se mettent en place dans certains camps de réfugiés avec la distribution de cartes bancaires par exemple. À la clé, un nouveau départ pour une nouvelle vie.

AIDE-PROJET ET AIDE-PROGRAMME

Le *projet* a longtemps été le principal mode de contractualisation entre les acteurs du développement et leurs partenaires financiers. La durée des projets est prévue en général sur trois à cinq ans, éventuellement renouvelables; leur plan d'action est précis; leur budget détaillé est contraignant; ils privilégient les réalisations «visibles». Leur dimension

importante nécessite des opérateurs capables de donner des garanties aux bailleurs.

Selon les pays concernés et les bénéficiaires, l'aide-projet prend la forme de dons accordés aux pays les plus pauvres, de prêts concessionnels accordés aux États ou à des entreprises avec l'aval des États dans les pays à revenu intermédiaire et de prêts accordés à des entreprises ou de lignes de crédit consentis à des banques à des conditions améliorées ou proches de celles du marché.

L'aide-projet est critiquée. Elle ne correspond pas aux contextes où la réussite dépend moins de l'art de la prévision que de la faculté de s'adapter à l'imprévu. Son pas de temps est trop court pour accompagner des démarches de transformation qui doivent se gérer sur des durées très longues. Sa programmation rigide est trop contraignante pour des acteurs locaux qui progressent à leur rythme, sur un mode itératif, en tirant au fur et à mesure les leçons de leur expérience. Avec la quasi-disparition de l'assistance technique, la marginalisation relative de l'aide-projet sous la forme de dons est une tendance aux effets profonds. Pourtant elle garde ses adeptes et répond encore souvent à une forte demande de coopération avec les acteurs du Sud.

Le mot *programme* est souvent utilisé pour désigner des opérations et des cadres d'intervention plus vastes et moins contraignants que les projets. Ils sont conçus sur des durées plus longues, sur des échelles géographiques plus vastes. Leur exécution n'est pas toujours définie *a priori* avec une parfaite précision, mais elle obéit néanmoins à des principes et à des règles fixées à l'avance. Dans une conception large, une aide programme peut regrouper un ensemble varié d'instruments: soutiens aux importations, aides budgétaires globales ou sectorielles, allègements de dettes, programmes et projets sectoriels... réunis

autour d'une stratégie négociée et liée à des conditionnalités de résultats. Au cours des dix dernières années, les donateurs ont de la sorte mis l'accent sur les approches par programmes sectoriels (*sector-wide approach*-SWAP), thématiques ou régionaux et sur la coordination qu'ils impliquent entre bailleurs de fonds et structures de l'État bénéficiaire. Les approches par programmes sont considérées comme un moyen de mettre en pratique les principes de *l'efficacité de l'aide*, notamment en termes d'élargissement de la marge de manœuvre des gouvernements bénéficiaires.

AIRE PROTÉGÉE

L'outil classique de la conservation de la *faune sauvage* (et de lutte contre la *défaunation*) et de la flore est l'aire protégée. Le Centre mondial de surveillance de la conservation (World Conservation Monitoring Centre – WCMC) en donne une définition consensuelle: « Une portion de terre et/ou de mer vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées, et gérées par des moyens efficaces, juridiques ou autres. » Dans les grandes réserves de faune sauvage, le but est la conservation et la gestion de la *biomasse* pour les mammifères et les oiseaux. Dans les aires protégées des régions forestières (comme celle de la cuvette du Bassin du Congo ou de Madagascar), l'objectif est davantage la préservation de l'environnement floral. Les aires protégées sont au nombre de 160 000 dans le monde et couvrent une superficie évaluée à 12,8 millions de km², soit 9 % des terres émergées (source: UICN). Elles font l'objet d'une protection spéciale de la part des autorités publiques nationales ou internationales lorsqu'elles sont transfrontalières.

Les aires protégées françaises comptent aujourd'hui près de 1 760 sites Natura

2000, 350 réserves naturelles, 11 parcs nationaux, 56 parcs naturels régionaux et 9 parcs naturels marins. La France s'est engagée à protéger 30 % de ses espaces terrestres et maritimes dès 2022. Or, les espaces naturels protégés français couvrent déjà environ 21 % des terres et 23,5 % des eaux françaises. 10 % bénéficieraient d'une protection forte dès 2022, contre seulement 1,8 % en 2020 principalement situés dans l'espace maritime et les terres australes et antarctiques françaises.

Le principe des aires protégées présente deux risques: l'exclusion des populations amputées d'une partie de leur territoire et de leurs ressources et la faible efficacité de la protection globalement (pression accrue sur les écosystèmes voisins). Le danger est souvent de créer des « paradis verts », des sanctuaires mis sous cloche, caractérisés d'un côté par des environnements relativement maîtrisés parce qu'ils ont été aménagés et vidés de leur population et de l'autre, autour de ces aires protégées, par des « enfers » aux ressources naturelles dégradées où se concentre une population appauvrie. D'aucuns dénoncent le « syndrome de Tarzan »: les protecteurs de la forêt et des grands singes contre les méchantes peuplades noires! (S. Brunel, 2015).

Depuis les années 1990, le modèle ultra-conservationniste et non utilitariste dit de la « forteresse défensive » (inspiré par le naturaliste américain John Muir), privilégiant la préservation au détriment des populations, a évolué grâce notamment aux travaux du CIRAD et des organisations de protection de l'environnement (IUCN, WWF International). La *gestion participative* des aires protégées, impliquant l'association des acteurs locaux aux mesures de protection comme à la gestion des parcs, afin d'accroître leur acceptabilité et en tenant compte de leurs pratiques et de leurs savoirs, a permis de progresser. Avec les *Objectifs d'Aichi* adoptés à la

Convention sur la diversité biologique de 2010, la communauté internationale s'est engagée d'ici 2020 à conserver au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées.

AIRES PROTÉGÉES (MODES DE GESTION)

La planification et la gestion des aires protégées se caractérisaient autrefois par le monopole du gouvernement central en matière de contrôle, par l'exclusion des populations locales et, fréquemment, par l'interdiction des utilisations traditionnelles de la faune et de la flore. Lors de la IX^e Conférence des parties à la Convention biodiversité à Durban en 2003, les pays signataires ont recommandé d'intégrer aux objectifs de gestion des aires protégées d'une part l'éradication de la pauvreté et le développement durable et, d'autre part, l'amélioration du bien-être des usagers traditionnels.

Trois types d'approches se superposent pour définir une gestion durable des aires protégées.

1- *Les approches fonctionnelles.* Les services rendus par les aires protégées sont multiples et ne se résument pas à la préservation des espèces menacées d'extinction du fait des activités humaines. Elles sont un fournisseur potentiel de ressources économiques (emplois, revenus du tourisme) ou encore de ressources naturelles (bois, eau, viande de brousse, pâturage). Elles participent à la réalisation de services écosystémiques de régulation des milieux (épuration de l'eau qui les traverse ou maintien d'un air dénué des pollutions d'origine anthropique) au profit des territoires qui les entourent. Tous ces services sont fondamentaux pour faire face aux enjeux du changement climatique, *via* la séquestration du carbone et la prévention des risques naturels

(inondations, sécheresses). Comment appréhender la complémentarité des fonctions? Un cadre conceptuel a été établi pour son analyse. Il part du postulat que l'objectif d'un réseau d'aires protégées – privées, communautaires ou publiques – est de produire des résultats positifs pour l'environnement. L'envergure des progrès réalisés par le réseau d'aires protégées est déterminée par six facteurs sous-jacents (centre du diagramme), eux-mêmes influencés par des facteurs ou des chocs externes (par exemple une catastrophe comme une inondation ou un incendie).

2- *Les approches territoriales.* Le système de zonage, dont les vertus sont connues depuis longtemps, consiste à identifier plusieurs zones centrales, où l'occupation humaine est minimale, puis une zone concentrique qui sert de tampon et accueille davantage d'activités humaines, comme la recherche, et la formation, ainsi que des activités de tourisme et de loisirs. La zone de transition avec l'extérieur sert de lien avec le reste de la région et permet de promouvoir les établissements humains ou l'agriculture. Cette approche permet ainsi de passer de la gestion d'une aire fermée à une approche par aménagement d'un territoire global, plus prometteuse en résultats.

3- *Les approches participatives.* Alors que la conservation classique est en général dominée par les aires protégées des États, sous la pression des populations concernées, les *aires protégées* se sont graduellement ouvertes à des modèles participatifs de gestion. Les aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) ont trouvé leur place. Des voies d'intégration des populations sont à présent recherchées (concessions de droits d'usage exclusifs, plans de gestion négociés). Les *organisations de la société civile* se sont elles aussi emparées du sujet, soucieuses des dégâts sociaux créés par la mise sous cloche de certains espaces, privant les populations de l'accès à leurs ressources